

Rapport de la dix-neuvième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, Italie, 8-12 avril 1991



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT
de la
DIX-NEUVIEME SESSION DU
COMITE DES PECHEES
Rome, 8-12 avril 1991

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-40
ISBN 92-5-203113-8

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche bibliographique ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1991

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa dix-neuvième session.

Distribution:

Tous les Etats Membres et
Membres associés de la FAO
Autres organisations nationales et
internationales intéressées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires des pêches de la FAO
dans les bureaux régionaux de la FAO

FAO

Rapport de la dix-neuvième session du Comité des pêches. Rome, 8-12 avril 1991.
FAO Rapport sur les pêches. No. 459. Rome, FAO. 1991. 62p.

RESUME

A sa dix-neuvième session d'avril 1991, le Comité des pêches a confirmé la validité de la stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches et recommandé de faire une plus large place à certaines questions. Il a particulièrement insisté sur les questions liées au développement durable des pêches et à la protection de l'environnement et notamment sur les difficultés d'atteindre l'objectif de durabilité et sur les moyens de les surmonter.

Le Comité s'est félicité des initiatives prises par la FAO pour accroître le rôle des femmes dans le développement des pêches et a approuvé les nouvelles mesures proposées à cette fin.

Il a passé en revue les mesures prises par le Directeur général pour donner suite aux directives de la vingt-cinquième session de la Conférence de la FAO concernant la pêche aux grands filets pélagiques dérivants et à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies N° 44/225 (complétée en 1990 par la Résolution 44/197) sur le même sujet. Il a appelé à la mise en application dans les délais voulus de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et recommandé que la FAO intensifie ses activités intéressant la sélectivité des engins de pêche et le comportement des animaux marins à l'égard de ces engins afin d'élaborer des lignes d'orientation ou un code d'usages pour une pêche raisonnable. La majorité des délégations a estimé qu'il serait bon que la FAO convoque, en concertation avec les pays membres et les organisations internationales intéressées, une consultation d'experts sur la pêche en haute mer puis une consultation gouvernementale ad hoc, dont les conclusions seraient soumises à la prochaine session du Comité.

Le Comité a approuvé les propositions selon lesquelles la FAO devrait jouer le rôle de chef de file dans la coordination de la recherche internationale appliquée en matière de pêche, y compris la planification de la recherche et la formation des scientifiques.

Conformément aux directives de la vingt-cinquième session de la Conférence de la FAO, le Comité a examiné les progrès réalisés dans l'application du programme de terrain de la FAO en matière de pêches et a estimé que les cinq Programmes d'action de la Conférence mondiale sur les pêches continueraient de constituer un cadre international valable pour l'aménagement et le développement des pêches. Il a attribué un haut degré de priorité aux Programmes d'action N° I sur la planification, l'aménagement et le développement des pêches et N° III sur le développement de l'aquaculture.

Le Comité a approuvé le Plan à moyen terme pour 1992-97 et le Sommaire du Programme de travail et budget pour les pêches relatif à 1992-93.



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الأغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy - Cables: FOODAGRIROME - Telex: 610181 FAO I - Facsimile: 5782610/57973152 - Tel.: 57971

Ref.: FI 4/5.19

12 avril 1991

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la dix-neuvième session du Comité des pêches qui s'est tenue à Rome du 8 au 12 avril 1991.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

María de los Angeles Moreno
Présidente du Comité des pêches

Son Excellence
Monsieur Antoine Saintraint
Président indépendant
du Conseil de la FAO

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>	<u>Paragraphes</u>
QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU CONSEIL	ix - xiii	
INTRODUCTION		1 - 2
ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS		3
Allocution du Directeur général		4
Allocution de la Présidente		5
Allocutions des Ministres chargés du secteur des pêches		6 - 8
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION		9 - 10
SITUATION DES PECHES DANS LE MONDE		11 - 69
(a) Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale sur les pêches de la FAO en 1984		11 - 30
(b) L'environnement et le développement durable des pêches		31 - 53
(c) Rôle des femmes dans le développement des pêches		54 - 69
QUESTIONS SPECIALES		70 - 98
(a) La pêche aux grands filets pélagiques dérivants		70 - 85
(b) Marquage des engins de pêche		86 - 89
(c) Besoins de recherche halieutique dans les pays en développement		90 - 98
RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU SOUS-COMITE (COFI) DU COMMERCE DU POISSON, ROME, 4-7 SEPTEMBRE 1990		99 - 112

	<u>Pages</u>	<u>Paragraphes</u>
PROGRAMMES DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DES PECHES		113 - 129
(a) Progrès accomplis dans l'exécution des Programmes d'action adoptés par la Conférence mondiale de 1984 sur les pêches		113 - 124
(b) Examen des projets nationaux exécutés par la FAO		125 - 129
PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET PRIORITES DES PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DES PECHES, ET ACTIVITES DE LA FAO DANS CE SECTEUR EN 1992-93		130 - 159
QUESTIONS DIVERSES		160
DATE ET LIEU DE LA VINGTIEME SESSION DU COMITE		161
ADOPTION DU RAPPORT		162
ANNEXES		
A Ordre du jour	28	
B Liste des délégués et observateurs	29	
C Liste des documents	53	
D Discours d'ouverture du Directeur général	55	
E Discours prononcé par Madame María de los Angeles Moreno Uriegas, Secrétaire d'Etat aux pêches du Mexique	60	

QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU CONSEIL

A. POUR DECISION

Néant

B. POUR INFORMATION

Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale sur les pêches de la FAO en 1984

Le Comité a confirmé la validité de la Stratégie, et il a été d'avis que les principes et lignes directrices qu'elle contient sont appropriés pour la conception et l'exécution de programmes d'aménagement et de développement des pêches. Il a recommandé de faire une plus large place aux aspects suivants: environnement et durabilité des pêcheries, systèmes appropriés d'aménagement des pêches, suppression des obstacles au commerce et accroissement des capacités nationales de recherche. Le Comité a conclu que la Stratégie avait été mise en oeuvre de façon satisfaisante, avec de bons résultats. Il a recommandé à la FAO de préparer une publication spéciale résumant tous les rapports nationaux et les débats, et faisant ressortir les avantages retirés de l'application de la Stratégie, ainsi que les propositions en vue d'en accélérer et rationaliser la mise en oeuvre, particulièrement dans les pays en développement. (par.14, 29 et 30)

L'environnement et le développement durable des pêches

Le Comité a souligné le rôle important que la FAO devrait jouer à cet égard aux niveaux international, national et régional. Il a accordé une haute priorité à la promotion du concept d'aménagement intégré des zones côtières, qui exige des politiques et mécanismes pour intégrer la conservation des pêcheries dans le système de répartition de l'utilisation des ressources des bassins fluviaux et des zones côtières. La FAO a été invitée à formuler des directives en vue de contrôler les impacts de l'aquaculture sur l'environnement et sur elle-même, et de combattre les maladies et limiter leur propagation parmi les populations naturelles. Le Comité a recommandé de poursuivre les efforts pour maintenir l'intensité de la pêche dans les eaux intérieures et dans la mer à des niveaux soutenable qui soient économiquement et écologiquement viables, et socialement acceptables. Une attention particulière devrait être portée aux conséquences écologiques. (par. 33, 34, 41 et 42)

On a généralement reconnu que le Système d'information géographique (SIG) serait un outil important pour l'aménagement de la haute mer et des zones côtières. A cet égard, le Comité a demandé à la FAO de redoubler d'efforts pour améliorer les méthodes de collecte et de communication des données. (par. 39 et 40)

Le Comité a été d'avis qu'un aspect pratique du problème de la durabilité concerne l'utilisation d'engins et de méthodes de pêche plus sélectifs. Certaines délégations ont proposé que la FAO convoque une réunion internationale pour examiner le problème des captures accessoires de poissons, en vue de réduire les captures d'espèces non visées et de contribuer à la mise en valeur durable des pêcheries. (par. 45)

Le Comité a conclu en soulignant l'importance d'une collaboration active entre les gouvernements et entre les organisations internationales en vue de rechercher une solution concrète aux problèmes d'environnement et de durabilité dans le secteur des pêches. Il a souligné que les pays membres et la FAO devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer que les intérêts du secteur des pêches soient bien représentés lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992, et parmi les participants à celle-ci. (par. 49 et 52)

Le rôle des femmes dans le développement des pêches

Le Comité s'est félicité des initiatives qui ont été prises en la matière par le Département des pêches de la FAO au titre du Programme ordinaire et de ses programmes de terrain, notamment la création d'un Groupe départemental sur les femmes dans le secteur des pêches. Pour ce qui est des obstacles liés à la différenciation des activités selon les sexes, le Comité a été d'avis que la vulgarisation et la formation sont des éléments essentiels du programme en faveur des femmes dans les communautés de pêcheurs. Il a recommandé que la FAO favorise l'ouverture de possibilités aux femmes dans les domaines techniques, ainsi qu'une meilleure intégration des femmes dans des activités qui supposent des qualifications professionnelles. Il a recommandé en outre que le Département des pêches de la FAO poursuive son effort pour identifier des données et des indicateurs socio-économiques appropriés. Le Comité a approuvé une proposition tendant à créer au Département des pêches un poste de cadre en vue de renforcer la capacité du Département à promouvoir le rôle des femmes, sous réserve que des crédits soient disponibles. (par. 59, 63, 65-67 et 69)

La pêche aux grands filets pélagiques dérivants

Le Comité a examiné les initiatives prises par le Directeur général en application des recommandations formulées en la matière par la Conférence de la FAO à sa vingt-cinquième session, et pour satisfaire à la demande de l'Assemblée générale. On s'est accordé à reconnaître que la résolution 44/225 de l'Assemblée générale (complétée en 1990 par la résolution 45/197) constitue une base de travail qui a été acceptée par tous les membres de la communauté internationale. Le Comité a lancé un appel pressant à la mettre en application dans toutes les régions, de façon complète et dans les délais impartis. (par. 71 et 73)

Plusieurs délégations ont souligné que la résolution concerne seulement les opérations de pêche conduites en haute mer sur une grande échelle et qu'elle ne vise pas la pêche pratiquée avec de petits filets dérivants dans les eaux côtières par les pêcheurs de pays en développement, ni aucun autre type d'engins tels que les chaluts, les sennes coulissantes et les palangres. Toutefois, plusieurs autres délégations ont précisé que n'importe quel type de pêche, y compris la pêche aux petits filets dérivants dans les eaux côtières, est susceptible d'avoir des effets négatifs sur les ressources halieutiques. (par. 74)

Le Comité est généralement convenu que deux problèmes justifient un examen plus approfondi: i) la sélectivité des méthodes et des engins de pêche, et les critères à appliquer pour réduire les captures accessoires; et ii) l'aménagement rationnel des ressources biologiques, y compris celles de la haute mer. Le Comité a reconnu que la FAO a un rôle important à jouer en favorisant, à l'échelle internationale, la prise de conscience des responsabilités liées à la conduite d'opérations de pêche. Il a donc recommandé à

la FAO d'intensifier ses activités intéressant la sélectivité des engins de pêche et le comportement des animaux marins à l'égard de ces engins, plus particulièrement mais non exclusivement ceux des types employés dans les pêcheries de la haute mer. Ces travaux techniques pourraient aboutir à l'élaboration de lignes d'orientation ou d'un code d'usages pour une pêche responsable, compte tenu de tous les facteurs techniques, socio-économiques et environnementaux en cause. Le Comité est également convenu que la FAO est l'organisation appropriée pour entreprendre de collecter des données statistiques plus fiables et plus détaillées sur les captures en haute mer, et assurer la communication de données statistiques faisant la distinction entre les zones relevant de la juridiction nationale et la haute mer. (par. 81, 82 et 83)

Tout en notant qu'une réunion d'experts sur la mise en application du régime juridique des pêcheries de la haute mer conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer serait convoquée en juillet 1991 par le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer (OALOS) de l'ONU en coopération avec la FAO, on a largement reconnu que, étant donné le caractère complexe et délicat des problèmes mentionnés au paragraphe précédent, il serait sage de les soumettre tout d'abord à une consultation d'experts, puis à une consultation intergouvernementale ad hoc qui devraient être convoquées par la FAO et dont les conclusions seraient soumises à la prochaine session du Comité. (par. 84 et 85)

Marquage des engins de pêche

Notant que le Gouvernement canadien a l'intention de convoquer en juillet 1991, en Colombie britannique, une consultation d'experts sur le marquage des engins de pêche, le Comité est convenu que la question devrait être examinée à sa vingtième session. (par. 87 et 89)

Besoins de recherche halieutique dans les pays en développement

Le Comité est convenu que la recherche appliquée en matière d'aménagement et de développement des pêches revêt un caractère d'urgence, et il a noté qu'il y a très peu de crédits disponibles à cet effet dans les pays en développement. Il a reconnu que le soutien apporté aux pays membres en développement dans le domaine de la recherche devrait donner la priorité au renforcement de la capacité des institutions nationales, spécifiquement pour ce qui est de la recherche appliquée directement axée sur les besoins nationaux et conformément aux politiques nationales de développement. De nombreuses délégations ont souligné que la FAO devrait jouer un rôle de chef de file dans la coordination au niveau international de la recherche appliquée sur les pêches, y compris la planification de la recherche et la formation d'experts scientifiques. (par. 94 et 98)

Rapport de la troisième session du Sous-Comité COFI du commerce du poisson, Rome, 3-7 Septembre 1990

Le Comité a noté que, dans son allocution d'ouverture, le Directeur général a fait savoir que le Conseil d'administration du Fonds commun pour les produits de base avait désigné le Sous-Comité du commerce du poisson comme organisme international de produit pour les produits de la pêche. Il a donc prié le Directeur général de soumettre aussitôt que possible au Fonds commun le Programme d'assistance technique pour la promotion des

produits de la pêche et de leur commercialisation, tel qu'il a été approuvé par le Sous-Comité, afin que puissent être entreprises les démarches visant à en obtenir le financement. (par. 101 et 102)

Le Comité a reconnu qu'une aide soutenue de la FAO s'impose pour la prise des arrangements nécessaires en vue d'assurer une structure institutionnelle durable à INFOPECSA, INFOPECHE et INFOSAMAK. (par. 104)

Reconnaissant que les activités du Sous-Comité devraient avoir pour but principal d'aider à accroître le commerce du poisson et supprimer les obstacles à celui-ci, le Comité a estimé que la FAO devrait accélérer ses travaux en coopération avec le GATT en vue d'identifier et, en fin de compte, éliminer les obstacles au commerce, et en vue d'élaborer des critères visant à assurer des pratiques commerciales loyales. (par. 105)

Progrès accomplis dans l'exécution des Programmes d'action adoptés par la Conférence mondiale de 1984 sur les pêches

Le Comité est convenu de la nécessité de poursuivre les cinq Programmes d'action car ils fournissent un cadre international et des orientations valables pour l'aménagement et le développement des pêches, et il s'est accordé à reconnaître que la FAO devrait continuer à déployer de grands efforts pour identifier des projets viables. Il a instamment prié tous les donateurs de faire leur possible pour atteindre l'objectif, et il a exprimé le voeu que le PNUD et d'autres donateurs puissent inclure les pêches dans les priorités de leur prochain cycle de programmation. (par. 113 et 114)

Tout en notant avec satisfaction que la répartition des fonds entre les Programmes d'action est maintenant mieux équilibrée, le Comité a prié la FAO de faire un effort accru pour obtenir davantage de fonds pour la Région Amérique latine et Caraïbes. (par. 115)

Dans la série des cinq Programmes d'action, le Comité a accordé une haute priorité aux Programmes d'action N° I (Planification, aménagement et développement des pêches) et N° III (Développement de l'aquaculture). Il s'est déclaré très inquiet de la réduction des fonds pour ces Programmes et il a demandé à la FAO de faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un financement pour les activités entreprises à ce titre. (par. 121)

Examen des projets nationaux exécutés par la FAO

Le Comité a fait ressortir la nécessité de faire plus largement appel aux compétences techniques nationales, y compris les Directeurs nationaux de projets et d'autres cadres nationaux affectés aux projets. La FAO a été priée de définir soigneusement les mandats respectifs des Directeurs nationaux de projets et de ses propres Conseillers techniques, et d'intensifier les activités de formation du personnel national. Le Comité a recommandé que les projets soient conçus dans le contexte des plans nationaux de développement des pêches. (par. 128 et 129)

Perspectives à moyen terme et priorités des programmes dans le secteur des pêches, et activités de la FAO dans ce secteur en 1992-93

Examinant les perspectives à moyen terme et les priorités des programmes dans le secteur des pêches, le Comité s'est déclaré d'accord avec les principaux objectifs à moyen terme des programmes en faveur des pêches proposés par le Secrétariat. Il a estimé qu'à

moyen terme les aspects ci-après devraient être hautement prioritaires: renforcement des activités en matière d'information sur les pêches et de statistiques de pêche; application de méthodes d'aménagement rationnelles et intégration des pêches avec d'autres activités utilisant des ressources aquatiques; développement de l'aquaculture; amélioration de la qualité de la vie et de la situation économique des artisans-pêcheurs, des pisciculteurs et de leurs familles, et encouragement de leur participation active à la planification et à la formulation d'activités de développement; amélioration de la qualité des produits de la pêche destinés aux marchés intérieurs et au commerce international; fourniture d'avis et d'analyses politiques aux pays membres; enfin, renforcement de la collaboration internationale en matière d'aménagement et de développement des pêches. Le Comité a recommandé que les propositions ci-dessus soient prises en considération pour la préparation du Plan à moyen terme de l'Organisation aux fins d'examen par la Conférence de la FAO à sa vingt-sixième session. (par. 132, 134-141 et 143)

Le Comité s'est félicité de la présentation claire et concise qui lui a été faite de l'approche adoptée pour l'établissement du Sommaire du Programme de travail et budget de l'Organisation proposé pour le prochain exercice. Il s'est toutefois déclaré très préoccupé par le fait que, pour la première fois, les propositions prévoient une réduction de quelque 0,8 pour cent des crédits affectés au Programme "Pêches" par rapport au présent exercice. Il a demandé au Directeur général de réexaminer cette question en vue de ramener le chiffre au moins au niveau de 1990-91. Il s'est déclaré généralement satisfait des propositions concernant le secteur des pêches, y compris la création d'un nouveau poste de cadre responsable des statistiques de l'aquaculture, et il est convenu que ces propositions fournissent une base rationnelle pour la partie correspondant aux pêches dans la version intégrale du Programme de travail et budget de l'Organisation dans le secteur des pêches pour 1992-93. (par. 147, 148, 150 et 159)

INTRODUCTION

1. Le Comité des pêches a tenu sa dix-neuvième session à Rome du 8 au 12 avril 1991. Quatre-vingt sept membres du Comité y ont participé, ainsi que des observateurs de 7 autres pays membres de la FAO, d'un pays non membre de la FAO et du Saint-Siège, des représentants de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Centre CNUCED/GATT du commerce international, de la Banque mondiale et de la Communauté économique européenne, et des observateurs de 14 autres organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales. La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe B du présent rapport.

2. La séance a été ouverte par M. Zbigniew Karnicki (Pologne), Président du Comité, qui, dans ses remarques liminaires, a fait ressortir un certain nombre de problèmes actuels du secteur des pêches dont la solution exige une action à la fois individuelle et collective.

ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

3. Cette session étant la première et la seule de l'exercice 1990-91, le Comité a été invité à élire un Président, un premier Vice-Président et quatre autres Vice-Présidents. Madame María de los Angeles Moreno (Mexique) a été élue à l'unanimité Présidente du Comité. Madame Concepción Soto (Espagne) a également été élue à l'unanimité première Vice-Présidente, et les représentants des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran, du Maroc et du Soudan ont été élus Vice-Présidents.

Allocution du Directeur général

4. Monsieur Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, a officiellement ouvert la session. Le texte de son discours est reproduit à l'Annexe D.

Allocution de la Présidente

5. Prenant la parole en tant que Présidente, Mme María de los Angeles Moreno, Secrétaire d'Etat aux pêches du Mexique, a exprimé le voeu que la réunion soit fructueuse et elle a témoigné de l'importante contribution apportée par la FAO au développement et à l'aménagement des pêches dans les pays membres. Le Comité des pêches est, a-t-elle affirmé, l'organe approprié pour s'attaquer aux principaux problèmes qui se posent dans ce secteur dont le développement a toujours été fortement influencé dans le monde entier par les avis et recommandations de cet organe hautement représentatif. Elle a souligné la validité et l'utilité de la Stratégie et des Programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches et elle a fait ressortir que la volonté d'assurer une utilisation durable des ressources halieutiques et de protéger l'environnement est à l'origine de la décision d'organiser en 1992 la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Secrétaire d'Etat aux pêches a évoqué les problèmes liés aux captures accessoires de poisson, en particulier dans les zones où existe une grande diversité biologique, et la nécessité d'entreprendre sur ces questions des études auxquelles la FAO, en raison de sa large expérience, devrait donner la priorité absolue. Elle a fait observer que les pays en développement ont besoin d'aide accrue pour développer leur aquaculture et compléter ainsi la production de la pêche proprement dite. En conclusion, elle a souligné l'importance de la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud pour

atteindre l'objectif de durabilité dans le secteur des pêches. Le texte de son allocution est reproduit à l'Annexe E.

Allocutions des Ministres chargés du secteur des pêches

6. Monsieur Akoka Doi, Ministre des pêches et des ressources marines de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a pris la parole au nom des Etats insulaires membres de l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud. Il a attiré l'attention du Comité sur l'importante contribution apportée par le secteur des pêches à l'économie de la majorité des pays de cette région et sur l'intérêt que présentent pour les pays du Pacifique Sud les diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session, à savoir le développement durable des pêches et la pêche aux grands filets pélagiques dérivants, le rôle des femmes dans le développement des pêches et les besoins de recherche halieutique des pays en développement. Il a indiqué que, si la FAO a joué un rôle important dans le secteur agricole des pays du Pacifique Sud, sa participation a été très limitée pour ce qui concerne le secteur des pêches; il a toutefois mentionné les activités des deux projets régionaux et des cinq projets nationaux entrepris dans la région en faveur des pêches. Il a été d'avis que la FAO devrait collaborer plus étroitement avec la Commission du Pacifique Sud (CPS) et avec l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA) dans le cadre de projets et activités de recherche entrepris au profit des pays de cette région. Il a noté que la FAO, avec ses compétences techniques, devrait apporter une aide accrue au secteur des pêches de ces pays pour rechercher des solutions à un certain nombre de problèmes importants tels que l'aménagement des stocks de germon.

7. Le Ministre des pêches du Pérou a félicité la FAO d'avoir réagi rapidement en fournissant aux pays l'instrument de développement qu'a été la Conférence mondiale de 1984 sur l'aménagement et le développement des pêches. Il a signalé qu'il existe, cette année, une nouvelle raison de s'inquiéter dont les conséquences risquent d'être aussi et peut-être même plus graves que celles du phénomène "El Niño", à savoir la manière irrationnelle dont les médias nationaux et internationaux ont présenté les informations relatives au problème du choléra. La réalisation des objectifs nutritionnels, sociaux et économiques du secteur des pêches s'en ressent sérieusement. Le Ministre a fait observer que les échantillonnages et les analyses auxquels ont procédé les laboratoires nationaux et internationaux n'ont pas permis de faire apparaître une contamination par le choléra des ressources aquatiques en général. Il a déclaré qu'à moins que des mesures ne soient prises immédiatement, une attitude dangereuse pourrait être adoptée à l'égard des pêches dans le monde, et il a prié la FAO de publier une déclaration assurant que les poissons ne sont pas des vecteurs du choléra, et précisant que, pour ce qui concerne le poisson destiné à la consommation, certaines règles sanitaires doivent être respectées. A son avis, il conviendrait de prendre en considération cette nouvelle cause de préoccupation dans le secteur des pêches lors de l'examen des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches. Enfin, le Ministre a demandé qu'une deuxième Conférence mondiale sur les pêches soit tenue à Lima (Pérou) en 1994.

8. La Présidente du Groupe Amérique latine et Caraïbes (GRULAC) a exprimé la sympathie des gouvernements des pays de la région pour leur voisin et elle a instamment demandé à la communauté internationale de fournir au Pérou une aide technique et financière adéquate pour lui permettre de surmonter cette crise.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour reproduit à l'Annexe A au présent rapport. La liste des documents qui lui ont été soumis figure à l'Annexe C.

10. Un Comité de rédaction composé de représentants des pays ci-après a été constitué: Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Sénégal, Sri Lanka et Suède. Monsieur Norbert Odero (Kenya) a été élu Président et M. Gunnar Hoerstadus (Suède) Vice-Président.

SITUATION DES PECHEES DANS LE MONDE

(a) Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale sur les pêches de la FAO en 1984

11. Ce point de l'ordre du jour a été abordé à partir du document COFI/91/2 et des documents d'information connexes. Le deuxième rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie approuvée en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches a été préparé à la demande du Comité à sa dix-septième session, et du Conseil et de la Conférence de la FAO à leurs sessions de 1987. Il était en grande partie fondé sur les communications reçues des gouvernements et les informations fournies par des organisations internationales et des organismes régionaux, ainsi que sur des études entreprises par la FAO. Le Comité a noté avec satisfaction que le rapport contenait des renseignements utiles et instructifs, et présentait une analyse franche de la situation.

12. On a fait observer qu'il y a un accroissement du nombre total de communications reçues par rapport à celui des réponses obtenues il y a quatre ans pour la préparation du premier rapport intérimaire. La plupart des rapports nationaux suivaient de près le modèle de présentation suggéré et beaucoup des rapports les plus complets émanaient de pays en développement, bien que ceux-ci ne disposent souvent que d'un personnel peu nombreux et surchargé de travail. On a noté en outre que les réponses montraient de manière convaincante l'importance et l'utilité croissantes de la Stratégie en tant que moyen d'aider les gouvernements et les organisations internationales qui s'efforcent, individuellement et conjointement, d'améliorer la contribution des pêches à la réalisation des objectifs sociaux, économiques et nutritionnels nationaux. Le Comité a reconnu que les pêches sont une branche d'activité qui revêt une importance croissante pour l'alimentation et pour le progrès social et économique.

13. De nombreuses délégations ont décrit les mesures prises par leurs gouvernements pour examiner ou revoir à la lumière des recommandations de la Stratégie leurs politiques et programmes relatifs au secteur des pêches. A ce propos, plusieurs délégations ont remercié la FAO de les avoir aidé à organiser des séminaires nationaux sur la politique générale et la planification du secteur des pêches, et à mettre à jour leur législation dans ce domaine. Le Comité a vivement recommandé de poursuivre ces efforts qui ont contribué à rehausser l'image du secteur des pêches aux yeux des plus hauts responsables des gouvernements et à mieux faire comprendre la nécessité de prendre des mesures pour réaliser le potentiel souvent négligé de ce secteur.

14. Le Comité a confirmé la validité de la Stratégie et les pays membres ont réaffirmé leur volonté de continuer à faire prévaloir des politiques et des plans de développement des

pêches fondés sur la Stratégie. Les principes et lignes directes que contient celle-ci ont été jugés pertinents et appropriés pour la conception et l'exécution de programmes d'aménagement et de développement des pêches.

15. Pour ce qui est du commerce international de nombreuses délégations ont attiré l'attention sur la nécessité urgente de supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires qui restreignent le marché des produits de la pêche. Une délégation a néanmoins souligné l'impossibilité d'accorder les mêmes conditions d'accès aux pays développés et en développement.

16. Un certain nombre de délégations ont rendu compte des préoccupations qu'inspirent à leurs pays les problèmes rencontrés dans l'application de certains éléments de la Stratégie, en raison du fait que la période suivant la Conférence mondiale sur les pêches de 1984 a été marquée, dans un certain nombre de pays, par d'énormes difficultés économiques qui ont rendu relativement inefficaces les mesures prises par les gouvernements. Quelques délégations ont regretté que l'aide internationale n'ait pas été à la hauteur de leurs besoins.

17. Quelques autres délégations, tout en affirmant aussi généralement la validité de la Stratégie, ont suggéré qu'il faudrait retoucher son texte compte tenu de l'évolution de la situation, en insistant plus particulièrement sur l'environnement et la durabilité des pêcheries, le rôle des pêches dans le développement des zones côtières et les questions liées aux spécificités de chaque sexe.

18. Le Comité a souligné à nouveau le caractère adaptable et non contraignant de la Stratégie qui s'applique à la totalité du sous-secteur et représente le fruit de l'expérience acquise en faisant ressortir les facteurs à prendre en considération lorsque l'on recherche les meilleures lignes de conduite à suivre pour gérer et développer le secteur des pêches.

19. On a noté qu'il importe de trouver un équilibre entre la production et la conservation de la faune sauvage et la protection de l'écosystème. En conséquence, une approche multispécifique de l'aménagement des pêches, permettant de maintenir l'équilibre écologique des océans, conviendrait mieux dans la plupart des cas qu'un système axé sur des espèces isolées. Une délégation a fait observer que les récentes propositions de restriction de la pêche dans les océans rendraient difficile d'assurer une utilisation optimale des produits alimentaires tirés de la mer.

20. Un certain nombre de pays sont de plus en plus préoccupés par les risques encourus par les pêcheries du fait de la pollution et d'autres formes de dégradation de l'environnement. A cet égard, un certain nombre de délégations ont attiré l'attention sur la pollution par le pétrole dans le golfe Persique, suite au conflit récent qu'a connu la région, et elles ont demandé l'aide de la FAO et d'autres organisations internationales appropriées pour protéger l'écosystème marin.

21. Un certain nombre de délégations ont aussi attiré l'attention sur les efforts actuels de leurs pays pour accroître la production de poisson dans les limites imposées par la notion de développement durable. L'importance que revêt le développement de l'aquaculture a été notée par de nombreuses délégations qui ont fait état des accroissements de production actuellement obtenus. Le Comité a fait ressortir la nécessité d'appuyer ce développement en permanence.

22. Le Comité a noté que l'examen effectué par la FAO permet de réaffirmer l'importance capitale de la formation et du transfert de techniques appropriées pour

accroître l'autosuffisance des pays en développement en matière de planification et d'exécution de programmes de développement et d'aménagement des pêches. Il a également noté avec satisfaction que le rapport fait ressortir la nécessité absolue de disposer de données biologiques et socio-économiques à la fois meilleures et plus détaillées. L'attention a été plus spécialement appelée sur la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation et d'aménagement des ressources halieutiques. A cet égard, on a souligné le rôle de premier plan joué par la FAO en ce qui concerne la formation et l'aide consultative, particulièrement pour la planification, la recherche et la collecte, l'analyse et la diffusion de données statistiques et autres types d'informations.

23. Un certain nombre de délégations ont fait ressortir que la formulation et la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches supposent l'existence de connaissances spécialisées et de compétences techniques que la FAO est invitée à mettre à disposition, afin de fournir aux pays en développement le soutien technique dont ils ont besoin à cet égard.

24. Certaines délégations ont souligné que de nombreux pays en développement continuent à avoir besoin de conseils et d'une assistance pour mettre en place et administrer des systèmes efficaces de contrôle et de surveillance.

25. Le Comité a noté que les pêcheries des eaux côtières et intérieures sont souvent intensivement exploitées et qu'un soutien doit être apporté aux communautés d'artisans-pêcheurs qui en tirent leur subsistance, afin de préserver et améliorer leur situation socio-économique; ces pêcheries contribuent en effet notablement aux approvisionnements alimentaires.

26. Le Comité a exprimé sa satisfaction de l'aide apportée aux pays en développement pour développer leurs pêches, mais il a noté que depuis quelques années celle-ci a diminué en valeur réelle. De nombreuses délégations ont instamment demandé aux pays industrialisés et aux organismes donateurs de faire preuve de plus de solidarité en accroissant le soutien apporté pour la mise en oeuvre de la Stratégie.

27. Un certain nombre de délégations ont noté que l'on encourage actuellement les investissements privés dans des entreprises mixtes, dans le secteur artisanal comme dans le secteur industriel, et le Comité est convenu qu'il y a lieu de favoriser cette participation du secteur privé. Une délégation a également fait ressortir la nécessité de tirer parti de l'expérience acquise dans d'autres pays en matière de privatisation des sociétés de pêche d'Etat.

28. Le Comité a noté l'importance d'une coopération à l'échelle régionale pour accroître la contribution du secteur des pêches à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et nutritionnels nationaux. Une haute priorité a été donnée à la collaboration internationale et régionale pour ce qui concerne l'application de mesures de gestion et de contrôle des pêcheries. On a souligné le rôle des organismes régionaux des pêches de la FAO, ainsi que d'organismes ne relevant pas de la FAO tels que l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), l'Organización Latinoamericana de Desarrollo Pesquero (OLDEPESCA), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains de l'océan Atlantique.

29. Pour ce qui est des possibilités offertes et des problèmes posés par l'extension des zones de juridiction nationales sur les pêches, le Comité a noté que, pour de nombreux pays, les nouvelles politiques appliquées sur la base de la Convention adoptée par la Conférence

des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) ont produit des résultats bénéfiques et positifs. Ces dispositions permettent par exemple d'accéder à de nouvelles ressources de grande valeur et accroître ainsi substantiellement la contribution du secteur des pêches à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et nutritionnels nationaux, de devenir plus autosuffisants en poisson, d'accorder une priorité plus élevée au secteur des pêches au niveau national, et de retirer des avantages accrus de la coopération régionale et internationale. Toutefois, le nouveau régime juridique a eu des effets négatifs sur le secteur des pêches dans certains autres pays qui n'ont plus été à même d'accéder à des fonds de pêche traditionnels et, dans d'autres cas, à des ressources situées en eaux lointaines. Le Comité a reconnu que, dans l'ensemble, la Convention et la Stratégie adoptées, respectivement, par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et par la Conférence mondiale sur les pêches continuent à fournir un cadre valable et utile pour la formulation d'une politique et de plans nationaux appropriés. On a néanmoins souligné qu'il faudrait faire une plus large place à certains aspects tels que l'environnement et la durabilité des pêcheries, les systèmes appropriés d'aménagement des pêches, la suppression des obstacles au commerce et l'accroissement des capacités nationales de recherche.

30. Le Comité a conclu que la Stratégie a été mise en oeuvre de façon satisfaisante, avec de bons résultats. Il a recommandé à la FAO de préparer une publication spéciale résumant tous les rapports nationaux et les débats, et faisant ressortir les avantages retirés de l'application de la Stratégie, ainsi que les propositions en vue d'en accélérer et rationaliser la mise en oeuvre, particulièrement dans les pays en développement. On a noté que ces informations seraient également incorporées dans le Chapitre spécial de l'édition 1992 de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

(b) L'environnement et le développement durable des pêches

31. Le Comité a examiné le document COFI/91/3 qui traite des problèmes posés par le développement durable des pêches et la protection de l'environnement aquatique. On a fait observer que le développement durable des pêches suppose que la gestion et l'utilisation rationnelles des ressources aquatiques soient harmonisées avec celles de l'environnement aquatique et des écosystèmes. Le développement industriel, urbain ou agricole - qu'il s'agisse de zones terrestres ou aquatiques, ou de zones côtières peu profondes - risque de rendre difficile la conservation d'une qualité adéquate de l'environnement et de la diversité biologique. De même, des pratiques peu judicieuses de pêche et d'aquaculture peuvent être préjudiciables à l'environnement et à l'utilisation durable des ressources aquatiques. On a reconnu que, pour assurer durablement la productivité de l'environnement aquatique, il est essentiel de mettre soigneusement en balance les considérations sociales, politiques et économiques à court terme et les buts et exigences à plus longue échéance.

32. Le Comité s'est félicité de pouvoir examiner ces problèmes importants. Bien que des efforts aient déjà été entrepris au niveau national, il n'a pas encore été établi de plans en vue d'assurer un développement et un aménagement intégrés, et les compétences techniques nécessaires font encore défaut. Une assistance technique et financière devrait être fournie à cet effet.

33. Le Comité a souligné le rôle important que la FAO devrait jouer à cet égard aux niveaux international, national et régional, et il a évoqué des domaines particuliers dans lesquels l'Organisation pourrait à l'avenir intensifier ses activités afin de promouvoir le développement durable des pêches et la protection de l'environnement aquatique.

34. Le Comité a accordé une haute priorité à la promotion du concept d'aménagement intégré des zones côtières, qui, dans certains pays, s'est traduite par des mesures concrètes. Au niveau national, il faudrait assurer une coordination interministérielle pour résoudre la contradiction entre l'exigence d'utilisation des ressources aquatiques et celle de préservation de leur environnement, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer la durabilité globale et de réduire les pressions exercées sur l'environnement. Des politiques et mécanismes sont nécessaires pour intégrer la conservation des pêcheries dans le système de répartition de l'utilisation des ressources des bassins fluviaux et des zones côtières, en encourageant une approche coordonnée de l'aménagement et du développement. La nécessité de faire participer les communautés de pêcheurs à la prise des décisions a été soulignée.

35. On a souligné qu'il faudrait s'efforcer à tous les niveaux de faire ressortir les problèmes que posent le développement durable, la sécurité alimentaire et l'environnement, en particulier les aspects liés aux utilisations multiples et potentiellement antagonistes des zones côtières et des bassins versants. Les problèmes qui en résultent pour l'environnement devraient trouver place dans les programmes de formation et d'enseignement conçus pour le secteur des pêches.

36. Le Comité a noté que de gros efforts s'imposent pour réduire la dégradation de l'environnement et atténuer les effets des autres utilisations sur les pêcheries des eaux intérieures et des zones côtières (spécialement dans les mers fermées et semi-fermées). La pollution d'origine tellurique devrait être mieux contrôlée et le déversement des déchets non biodégradables (y compris les engins de pêche perdus et abandonnés) dans les mers, les fleuves et les lacs devrait être évité. Certaines délégations ont évoqué le récent déversement énorme de pétrole dans le golfe Persique et ses effets possibles sur les ressources bioaquatiques. Il est urgent d'évaluer les conséquences à court et à long termes de ce déversement afin d'établir par la suite un programme de restauration de l'environnement côtier et de ses ressources.

37. Quelques délégations ont décrit l'infestation d'estuaires et de lacs par des jacinthes d'eau et *Salvinia*, notamment en Afrique, et on a souligné qu'une aide de la FAO et des organismes donateurs est nécessaire pour la recherche d'une solution à ce problème.

38. Le Comité a parlé de l'impact des changements climatiques sur les populations, les habitats et les ressources des eaux intérieures et côtières. Ces effets doivent être évalués et des plans d'intervention d'urgence devraient être préparés aux niveaux national et régional. Une attention particulière devrait être portée aux plaines côtières et aux deltas, ainsi qu'aux petits Etats insulaires qui pourraient être menacés par des changements climatiques.

39. On a reconnu que le Système d'information géographique (SIG) serait un outil important pour l'aménagement de la haute mer et des zones côtières. On pourrait ainsi inventorier, aux niveaux national et régional, les informations concernant les espèces, les habitats et les pêcheries, ainsi que les informations et données socio-économiques. Cela favoriserait une meilleure utilisation des données déjà disponibles, permettrait d'améliorer le rapport coût-efficacité de la collecte de nouvelles données, et faciliterait l'analyse scientifique requise pour une planification du développement et un aménagement intégrés et intelligents.

40. Le Comité a été informé qu'à l'heure actuelle, la FAO n'est pas en mesure de présenter le rapport sur les captures en haute mer dans l'ensemble du monde, car les Etats Membres et les commissions des pêches lui fournissent des données par zone de pêche

statistique, sans que des distinctions soient faites en fonction de la distance par rapport à la côte. Le Comité a recommandé de modifier les critères applicables afin de permettre aux Etats dont les nationaux pêchent en haute mer d'améliorer leur système de communication des données aux organismes régionaux des pêches et à l'Organisation. Le Comité a prié la FAO de jouer un rôle dirigeant dans l'amélioration et la normalisation des méthodes de collecte et de communication des données.

41. On a noté que, dans de nombreux pays, une haute priorité est donnée au développement de l'aquaculture et que, dans certains cas, l'aquaculture intensive a eu des effets indésirables sur l'environnement et sur le développement du secteur lui-même. La FAO pourrait aider les pays membres à formuler des directives en vue de contrôler les impacts de l'aquaculture sur l'environnement et sur elle-même, et de combattre les maladies et limiter leur propagation parmi les populations naturelles.

42. Le Comité a souligné que des mesures doivent être prises pour améliorer la productivité à long terme des pêcheries et réduire le gaspillage. Un certain nombre de ressources sont surexploitées, avec de graves conséquences biologiques et socio-économiques. Il faudrait donc poursuivre les efforts pour maintenir l'intensité de la pêche dans les eaux intérieures et dans la mer à des niveaux soutenables qui soient économiquement et écologiquement viables et socialement acceptables. Une attention particulière devrait être portée aux conséquences écologiques dans les pêcheries continentales et en haute mer. Il y a lieu de mieux aménager les associations multispécifiques en tenant compte de la nécessité de conserver la biodiversité.

43. De nombreuses délégations ont rappelé que les décisions en matière d'aménagement doivent être fondées sur des avis scientifiques rationnels et des analyses socio-économiques. Plusieurs délégations ont néanmoins souligné que l'absence d'informations complètes ne devrait pas être une raison de différer l'application de mesures.

44. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays en développement à évaluer et mettre en valeur des ressources halieutiques sous-exploitées afin de réduire la surpêche d'autres stocks.

45. Le Comité a été d'avis qu'un autre aspect pratique du problème de la durabilité concerne l'utilisation d'engins et de méthodes de pêche plus sélectifs. Les captures accessoires d'espèces non commercialisables, de taille trop petite ou non visée, spécialement les espèces protégées, ne sont pas voulues par les pêcheurs mais, souvent, les engins et méthodes qu'ils utilisent ne sont pas suffisamment sélectifs. A cet égard, certaines délégations ont proposé que la FAO organise une réunion internationale pour examiner le problème des captures accessoires de poissons. Cette réunion analyserait, sur des bases scientifiques, les conséquences environnementales des captures accessoires afin de contribuer à la réduction des captures d'espèces non visées et à la mise en valeur durable des pêcheries, et accroître de cette manière les avantages économiques et nutritionnels retirés de l'utilisation des ressources halieutiques.

46. Dans ce contexte, une délégation a présenté le programme de son pays pour l'exploitation du thon et la protection des dauphins qui représente un effort du gouvernement et de l'industrie pour atteindre à la fois les deux objectifs.

47. Plusieurs délégations ont fait ressortir que les obstacles au commerce de certains produits de la pêche, fondés sur des politiques unilatérales de conservation de l'environnement, risquaient de compromettre la viabilité économique de certaines pêcheries.

48. Pour ce qui concerne les références données dans le document COFI/91/3 sur la pêche aux grands filets pélagiques dérivants, un certain nombre de délégations ont été d'avis que les Résolutions 44/225 et 45/197 de l'Assemblée générale des Nations Unies auraient dû également être mentionnées. On a noté qu'un examen complet de la question était prévu au point 5.1 de l'ordre du jour.

49. Le Comité a souligné l'importance d'une large coopération régionale, non seulement entre les gouvernements mais aussi entre les organisations internationales qui ont un mandat en matière d'environnement et de pêche. Plus d'attention devrait être portée à la protection et à la restauration de la qualité de l'eau, à l'emploi de techniques appropriées dans les secteurs industriel et agricole, et pour l'élimination des déchets, à la sélectivité de la pêche, ainsi qu'à d'autres mesures en vue de promouvoir la conservation des habitats marins. La Déclaration de la mer Baltique, qui est une initiative au sommet prise en 1990 en vue de préserver et restaurer l'environnement marin dans la Baltique, a été citée à titre d'exemple encourageant.

50. Le Comité a été d'avis qu'au niveau international, la collaboration entre les organisations internationales spécialisées s'impose pour mettre au point un modèle holistique des océans et de leurs ressources, et identifier les interactions. L'expérience a toutefois montré qu'une approche régionale et une spécialisation par secteur avec la participation directe des utilisateurs sont nécessaires pour assurer la durabilité des ressources halieutiques et la protection de l'environnement. En vue d'assurer un développement et un aménagement intégrés, il faudrait collaborer plus étroitement avec d'autres organisations travaillant dans ces domaines pour les questions intéressant la collecte des données, la recherche et les programmes de formation.

51. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a exprimé son soutien au concept d'aménagement intégré des zones côtières et, avec le représentant de la Banque mondiale, il a attiré l'attention du Comité sur la création récente du Fonds pour la protection de l'environnement, administré conjointement par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, pour lequel des promesses de contributions de l'ordre de 1,5 milliard de dollars E.-U. ont été reçues d'un certain nombre de donateurs. Le Fonds est disposé à fournir une assistance dans des domaines intéressant par exemple le réchauffement de la planète, la déchirure de la couche d'ozone, la biodiversité et la pollution marine.

52. Le Comité a été informé que le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant se tenir en 1992 a confié à la FAO la responsabilité principale de la préparation de deux documents consacrés à l'environnement et au développement durable dans le secteur des pêches. Le Comité a souligné que les pays membres et la FAO devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer que les intérêts du secteur des pêches soient bien représentés lors des préparatifs de cette importante Conférence ainsi qu'à la réunion elle-même.

53. Le Comité a fait siennes les propositions formulées par le Secrétariat à la section "Résumé et conclusions" du document COFI/91/3, en gardant présent à l'esprit que

l'examen de certaines références données dans le document était repoussé au point 5.1 de l'ordre du jour. On a toutefois quelque peu douté que la FAO soit en mesure d'entreprendre toute la gamme des activités proposées étant donné les présentes difficultés budgétaires et un appel au renforcement de la capacité de l'Organisation a été lancé.

(c) Rôle des femmes dans le développement des pêches

54. Le Comité a examiné ce point en s'appuyant sur le document COFI/91/4 qui passe en revue les modalités actuelles de contribution des femmes au secteur des pêches et de l'aquaculture et branches d'activités associées, et distingue les obstacles liés à leur sexe de ceux qui sont communs au secteur des pêches en général.

55. Le Comité a noté que les femmes participent aux activités de pêche de subsistance/commerciale et aux activités de récolte. Elles sont aussi très largement employées dans les opérations de transformation du poisson au niveau de subsistance et au niveau industriel. Dans de nombreux pays, les femmes jouent un rôle dans le secteur de l'aquaculture où elles collectent les alevins, assurent l'entretien des étangs ruraux et des nasses à poisson, travaillent comme techniciennes d'écloseries et participent à la recherche. Dans toutes les régions, elles assurent l'essentiel de la vente au détail du poisson dans le secteur de la pêche artisanale. La principale source de revenus pour les femmes travaillant dans le secteur de la pêche est la commercialisation. Il y a un peu partout dans le monde des femmes qui, aussi bien en tant que chefs d'entreprise que de main-d'oeuvre supplémentaire, se livrent à des activités qui peuvent être classées comme des activités de soutien au secteur des pêches.

56. Le Comité a reconnu que les perspectives d'accroissement des effectifs féminins dans le secteur de la pêche proprement dite sont limitées et que le nombre de femmes effectivement employées a diminué avec l'introduction de techniques modernes qui a diminué la demande de main-d'oeuvre féminine. Il a toutefois noté qu'il existe des possibilités d'emploi dans le secteur de l'aquaculture et activités connexes.

57. Le Comité a également noté que les femmes des communautés rurales de pêcheurs se livrent à toute une gamme d'activités indépendantes de la pêche pour compléter le revenu familial. Dans de nombreux pays, elles s'occupent aussi à des activités qui supposent des qualifications professionnelles telles que recherche et enseignement, gestion, administration et services publics.

58. Le Comité était informé qu'en dépit de l'importante contribution des femmes au secteur des pêches, des facteurs culturels, traditionnels et sociologiques font que, dans de nombreuses zones, elles n'ont pas de contrôle juridique sur les biens et les équipements générateurs de revenu.

59. Le Comité a jugé importants les obstacles suivants liés à la différenciation des activités selon les sexes:

- il arrive souvent que les femmes n'ont pas accès à la formation technique;
- la plupart des programmes de vulgarisation et de crédit ont été conçus principalement à l'intention du groupe masculin des communautés de pêcheurs;

- il existe des préjugés d'ordre traditionnel et culturel;
- les femmes ne sont pas prises en considération dans la catégorie des "pêcheurs" et ne sont donc pas dénombrées dans les enquêtes statistiques utilisées par les responsables politiques pour élaborer la législation des pêches et les plans sectoriels;
- les femmes ne sont pas considérées comme des candidates convenables pour devenir membres d'organisations professionnelles, et sont donc souvent aussi purement et simplement oubliées dans d'éventuels programmes de recyclage (éducation) ou de crédit.

60. Le Comité a noté que, particulièrement dans les communautés rurales, le travail féminin concerne une activité grosse consommatrice de main-d'oeuvre, qui exige beaucoup de temps et s'ajoute aux tâches ménagères indispensables à la survie de la famille. Ce facteur doit donc être soigneusement pris en considération lors de la planification d'activités à l'intention des femmes.

61. On a souligné qu'une attention spéciale doit être portée à la surveillance et à la prévision des effets négatifs que la technologie pourrait avoir sur les activités féminines génératrices de revenu liées ou non à la pêche. Du fait de leur situation économique marginale, les femmes pourraient être acculées à la pauvreté en conséquence involontaire des activités de développement et du progrès de la technologie.

62. Le Comité a noté les efforts effectués par la FAO pour favoriser une meilleure prise de conscience des problèmes dans les divers domaines techniques relevant de sa compétence, conformément aux orientations générales de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979). En application de ces directives et des principes énoncés dans la Stratégie adoptée par la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches, le Département des pêches de la FAO a également porté une attention spéciale à l'intégration des femmes dans les programmes de développement. Le Comité a été informé que c'est en partie grâce à la modification des politiques des donateurs qu'une importance croissante a été accordée à l'inclusion des femmes comme groupe cible spécial et aux questions relatives aux spécificités de chaque sexe dans les projets FAO en faveur des pêches.

63. Le Comité s'est félicité des initiatives prises par le Département des pêches de la FAO au titre du Programme ordinaire et de ses programmes de terrain, notamment la création d'un Groupe départemental sur les femmes dans le secteur des pêches. On a noté que ce Groupe a participé activement aux activités du Comité technique créé par le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur les femmes dans le développement. Un certain nombre de délégations ont demandé que le Secrétariat rende compte aux sessions futures du Comité de recrutement de femmes au Département des pêches, et en tant qu'experts sur le terrain et consultantes.

64. Les délégations d'un certain nombre de pays et les donateurs internationaux ont souligné l'efficacité des stratégies concrètes expérimentées dans les programmes en faveur des pêches qu'ils ont appuyés, y compris celles qui concernent la participation des femmes dans les secteurs où elles sont traditionnellement actives et l'assurance de garanties particulières aux bénéficiaires visées durant toutes les phases du cycle des projets, ainsi que les approches participatives du développement.

65. Le Comité a été d'avis que la vulgarisation et la formation sont des aspects essentiels du programme en faveur des femmes dans les communautés de pêcheurs et qu'un nombre plus important de vulgarisatrices devrait être formé et employé dans ce cadre. En outre, les projets de crédit devraient donner la priorité aux femmes et une plus grande proportion des ressources disponibles devrait être utilisée à l'appui de leurs activités.

66. Le Comité a recommandé que la FAO favorise l'ouverture de possibilités aux femmes dans des domaines techniques, ainsi qu'une meilleure intégration des femmes dans des activités qui supposent des qualifications professionnelles, en particulier l'administration générale, la recherche, les activités de terrain et la vulgarisation, afin d'assurer qu'il soit fait la part de leurs intérêts dans toutes les activités intéressant les pêches aux niveaux local, national et international.

67. Notant qu'il importe de disposer de statistiques tenant compte des spécificités de chaque sexe lors de la formulation des objectifs politiques nationaux pour les plans sectoriels et pour le cycle des projets, le Comité a suggéré que le Département des pêches de la FAO poursuive son effort pour identifier des données et des indicateurs socio-économiques appropriés.

68. Le Comité a attiré l'attention sur la nécessité de renforcer l'approche régionale de la participation des femmes au développement et d'adapter les activités des programmes aux exigences des institutions nationales et des communautés locales. Un observateur a recommandé qu'une enquête visant à déterminer de quelle manière la pauvreté affecte plus sélectivement les femmes soit conduite en vue d'organiser une action au titre de projets. La FAO a été invitée à prendre cet aspect en compte dans ses propres programmes et à transmettre aussitôt que possible à ses Etats Membres et au grand public professionnellement intéressé des informations appropriées, assorties notamment de recommandations sur les méthodes pratiques à adopter pour s'attaquer au problème de la pauvreté.

69. Le Comité a fait sienne la proposition du Département des pêches tendant à créer un poste de cadre en vue de renforcer la capacité du Département à promouvoir le rôle des femmes dans le développement des pêches, sous réserve que des ressources soient disponibles.

QUESTIONS SPECIALES

(a) La pêche aux grands filets pélagiques dérivants

70. Le Comité a examiné ce point en se fondant sur les documents COFI/91/5 et COFI/91/5 Sup.1/. Il a été informé que la Conférence de la FAO à sa vingt-cinquième

1/ Il y avait des références à et des recommandations concernant la pêche aux grands filets pélagiques dérivants dans plusieurs documents du COFI. Un certain nombre des délégations ont proposé qu'il soit procédé globalement à l'examen de toutes ces références, et qu'il soit rendu compte de celui-ci dans les sections du rapport du Comité correspondant au point 5.1 de l'ordre du jour. Ces délégations ont également proposé et il a été généralement convenu qu'aucune des recommandations formulées par la FAO au sujet de la pêche aux grands filets pélagiques dérivants dans des documents autres que celui portant la cote COFI/91/5 ne soit considérée comme ayant été approuvée par le Comité lorsqu'il a donné son aval à celles concernant d'autres points de l'ordre du jour

session, en novembre 1989, est convenue que la FAO est l'organisation technique la plus appropriée pour étudier cette question. Elle est également convenue que la FAO devrait continuer à s'y intéresser de très près et prendre les mesures requises, en procédant notamment à des travaux d'analyse scientifique. Par la suite, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 44/225 qui, entre autres, priait la FAO d'étudier d'urgence la pêche aux grands filets pélagiques et ses effets sur les ressources biologiques marines, et de faire part de ses vues au Secrétaire général.

71. Le Secrétariat a résumé les initiatives prises par le Directeur général en application de la recommandation de la Conférence et pour satisfaire à la demande de l'Assemblée générale. Il a été décidé dans ce contexte: (i) de créer à la FAO une Equipe spéciale sur la pêche aux grands filets pélagiques dérivants; (ii) de convoquer une consultation d'experts sur la question (iii) d'inscrire celle-ci à l'ordre du jour de plusieurs organismes régionaux des pêches de la FAO et (iv) de faire réaliser plusieurs études et rapports.

72. En ce qui concerne le point (iii) ci-dessus, le Comité a été informé que le Comité de l'aménagement des stocks de thons de la Commission des pêches pour l'océan Indien (CPOI) et la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest (COPACO) ont recommandé l'imposition, dans leurs zones de compétence respectives, d'un moratoire sur la pêche aux grands filets pélagiques dérivants en haute mer, dans les conditions convenues par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité a noté avec satisfaction que le Directeur général suit de près l'application de ces recommandations. Pour ce qui est du point (iv), ci-dessus, la FAO a préparé une étude spéciale à l'intention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction de cette contribution.

73. On s'est accordé à reconnaître que la Résolution 44/225 de l'Assemblée générale (complétée en 1990 par la Résolution 45/197), qui a été adoptée par consensus, constitue une base de travail acceptée par tous les membres de la communauté internationale. Le Comité a lancé un appel pressant à la mettre en application dans toutes les régions, de façon complète et dans les délais impartis.

74. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur des aspects spécifiques de la Résolution. On a souligné en particulier qu'elle concerne des opérations conduites en haute mer sur une grande échelle et qu'elle ne vise pas la pêche traditionnellement pratiquée avec de grands filets dérivants dans les eaux côtières, spécialement dans les pays en développement, ni aucun autre type d'engins tels que les chaluts, les sennes coulissantes et les palangres. Quelques délégations ont fait ressortir que la pêche avec de petits filets dérivants ainsi que d'autres méthodes de pêche posent un problème complètement distinct qui n'a pas été soulevé à l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'il ne faut mêler en aucune façon à celui visé par ses résolutions. Toutefois, plusieurs autres délégations ont précisé que n'importe quel type de pêche, y compris la pêche aux petits filets dérivants dans la zone côtière est susceptible d'avoir des effets négatifs sur les ressources halieutiques. On a également noté que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ne précisent pas la longueur des filets qui pourraient être considérés comme étant de grande taille. A ce propos, quelques délégations ont mentionné que la Convention pour l'interdiction de la pêche aux très longs filets dérivants dans le Pacifique sud, adoptée à Wellington le 24 novembre 1989, stipule un maximum de 2,5 km pour les petits filets maillants dérivants. D'autres délégations ont toutefois rappelé qu'il serait approprié d'adopter une approche géographique de la question.

75. L'attention a été attirée sur l'importante disposition de la Résolution 44/225 de l'Assemblée générale, engageant les pays côtiers dont les zones économiques exclusives sont adjacentes à la haute mer à prendre les mesures voulues et à collaborer au rassemblement et à la présentation des données scientifiques sur la pêche aux filets dérivants dans leurs propres zones économiques exclusives, en tenant compte des mesures prises pour la conservation des ressources biologiques de la haute mer. On a également noté que la plupart des petits filets dérivants sont utilisés par des Etats côtiers dans leurs mers territoriales. On a pris acte en outre que la pêche aux grands filets dérivants est pratiquée dans la zone des 200 milles de certains pays côtiers.

76. Les renseignements relatifs au changement de pavillon des bâtiments de certaines sociétés de pêche privées, qui est contraire à l'esprit et à la teneur de la Résolution 44/225, ont suscité des préoccupations.

77. Au cours du débat général, certaines délégations, tout en réaffirmant leur volonté d'appliquer la Résolution 44/225, ont rappelé que les moratoires recommandés dans celle-ci ne seraient pas imposés dans une région ou bien pourraient être levés après coup si des mesures effectives de conservation et de gestion étaient prises sur la base d'une analyse rigoureuse, à effectuer en commun par les parties concernées de la communauté internationale ayant des intérêts dans les ressources halieutiques de la région, afin d'empêcher que ces méthodes de pêche n'entraînent, pour la région considérée, des conséquences inacceptables, et pour y assurer la conservation des ressources biologiques marines. Ces délégations ont décrit les dispositions actuellement prises pour recueillir des données scientifiques, en vue d'instituer d'ici juin 1992 des mesures efficaces de conservation et d'aménagement qui limiteraient au maximum les effets négatifs possibles de l'engin en cause.

78. D'autres délégations ont cependant déclaré que l'on a déjà des preuves suffisantes des effets inacceptables de la pêche aux grands filets pélagiques dérivants sur les ressources de la haute mer, visées et non visées, pour justifier l'interdiction totale de cet engin en haute mer. Plusieurs autres délégations ont souligné que c'est au pays pêcheur qu'il appartient de prouver que l'engin n'a pas d'effets négatifs sur l'environnement marin. De l'avis de ces délégations, un supplément de recherches risquerait simplement de faire naître des espérances déraisonnables et il ne devrait pas servir de prétexte à différer l'imposition des moratoires dans les délais fixés par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. On a mentionné les efforts entrepris pour mettre au point un régime d'aménagement de la pêcherie de germon de la région du Pacifique Sud qui n'autoriserait pas la participation de navires opérant au filet dérivant.

79. L'observateur de l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA) a informé le Comité des dispositions adoptées pour mettre en application la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, en précisant que l'objectif des pays du Pacifique Sud n'est pas de relocaliser dans d'autres océans le problème de la pêche au filet dérivant. Les pays du Pacifique Sud continuent à faire tout leur possible pour que la Résolution 44/225 de l'Assemblée générale soit appliquée dans les délais fixés. Les observateurs de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont fait savoir que leurs organisations ont donné leur aval aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les zones relevant de leur compétence.

80. L'observateur de la CEE a indiqué que la Communauté avait appuyé les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'elle envisageait de réglementer le type de

pêche en question. Il a souligné le fait que l'utilisation de grands filets pélagiques dérivants suscite de graves préoccupations qui ont déjà fait l'objet de débats et de résolutions d'instances internationales. Il a également rappelé que toute politique valable et durable doit reposer sur des bases scientifiques et il s'est donc félicité de ce que la FAO ait pris l'initiative d'élargir les recherches dans ce domaine.

81. Le Comité a généralement reconnu que, sans dénigrer en quoi que ce soit tous les efforts entrepris pour donner suite en temps voulu à la Résolution de l'Assemblée générale concernant l'emploi de grands filets pélagiques dérivants, il y a deux problèmes importants qui justifient un examen plus approfondi: (i) la sélectivité des méthodes et des engins de pêche et les critères à appliquer pour réduire les captures accessoires et (ii) l'aménagement rationnel des ressources biologiques, y compris celles de la haute mer.

82. Le Comité a reconnu que l'Organisation a un rôle important à jouer en favorisant, à l'échelle internationale, la prise de conscience des responsabilités liées à la conduite d'opérations de pêches, et il a recommandé à la FAO d'intensifier ses activités intéressant la sélectivité des engins de pêche et le comportement des animaux marins à l'égard de ces engins, plus particulièrement mais non exclusivement ceux des types employés dans les pêcheries de la haute mer. Ces travaux techniques pourraient aboutir à l'élaboration de lignes d'orientation ou d'un code d'usages pour une pêche responsable, compte tenu de tous les facteurs techniques, socio-économiques et environnementaux en cause.

83. Il est devenu nécessaire de recueillir des données statistiques plus fiables et plus détaillées sur les captures en haute mer afin d'être à même d'y évaluer l'ampleur effective des opérations de pêche. Le Comité est convenu que la FAO est l'organisation appropriée pour s'acquitter de cette tâche et qu'elle devrait étudier la possibilité de collecter et publier des données statistiques faisant la distinction entre les zones relevant de la juridiction nationale et la haute mer, en tenant compte des aspects techniques, statistiques, et socio-économiques correspondants, et avec la collaboration, lorsqu'il y a lieu, de tous les organismes des pêches appropriés.

84. La plupart des délégations ont été d'avis qu'il faudra prendre dûment en considération les besoins en matière de recherche et les aspects juridiques, institutionnels et politiques de la pêche en haute mer, qui entrent également dans les attributions de la FAO. D'autres délégations ont déclaré que le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer (OALOS) de l'ONU est l'instance appropriée pour donner des orientations juridiques et politiques relativement aux problèmes posés par la pêche en haute mer. Il a été convenu que la FAO et l'OALOS devraient continuer à coopérer. Plusieurs délégations ont fait état de la réunion d'experts sur la mise en application du régime juridique des pêcheries de la haute mer conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui sera organisée en juillet 1991 par l'OALOS en coopération avec la FAO.

85. On a largement reconnu qu'étant donné le caractère complexe et délicat de tous les problèmes précisés, il serait sage de les soumettre tout d'abord à une consultation d'experts, puis à une consultation intergouvernementale ad hoc qui ferait rapport à la prochaine session du COFI. Il a été recommandé d'assurer une large participation aux deux réunions afin de réunir le maximum de compétences techniques et d'obtenir le maximum d'avis, et de préparer leurs projets d'ordre du jour en consultation avec les pays membres. Toutefois, certaines délégations n'ont pas été favorables à l'idée d'organiser une consultation d'experts et une consultation intergouvernementale ad hoc comme proposé par la FAO.

(b) Marquage des engins de pêche

86. Le Secrétariat a présenté ce point en se fondant sur le document COFI/91/6 qui rendait compte des progrès accomplis depuis la dix-huitième session du Comité en ce qui concerne les feux et signaux à déployer par les bateaux de pêche en opération et le marquage des engins de pêche aux fins de détermination de l'appartenance, en tant que moyen d'aider les administrateurs des pêches et les responsables de la protection des ressources halieutiques et de l'environnement.

87. En outre, le Comité a été informé que la FAO avait convoqué au début de 1991 une réunion d'experts officieuse qui est parvenue à la conclusion qu'un système de marquage des engins de pêche pourrait être mis au point sur la base de la technologie existante.

88. Le Comité a également été informé que le Gouvernement canadien a l'intention de convoquer en juillet 1991, en Colombie britannique, une consultation d'experts sur le marquage des engins de pêche et qu'il a invité la FAO à y collaborer.

89. Le Comité a estimé que la question du marquage des engins de pêche devrait faire l'objet d'un examen à sa vingtième session lorsque seront disponibles le rapport de la consultation d'experts ainsi que les observations formulées par l'Organisation maritime internationale en ce qui concerne la sécurité de la navigation.

(c) Besoins de recherche halieutique dans les pays en développement

90. Le Comité a examiné ce point en se fondant sur le document COFI/91/7 rendant compte des progrès de l'Etude sur les besoins de recherches halieutiques internationales des pays en développement. Ce document a été présenté par le Secrétariat et par le représentant du PNUD pour le compte des membres du Comité directeur de l'Etude, à savoir la Banque mondiale, la Commission des communautés européennes, le PNUD et la FAO.

91. Le Comité a félicité le Secrétariat d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour et d'avoir informé les pays membres des progrès accomplis jusqu'à maintenant. Il a également exprimé sa gratitude au Comité directeur et aux douze donateurs et institutions financières qui ont financé l'Etude.

92. Le Comité a noté que l'Etude n'était pas encore disponible et il s'est rangé au point de vue exprimé par de nombreuses délégations, à savoir que des décisions quant aux mécanismes d'exécution ne pourront être prises que lorsque le document final aura été étudié.

93. Plusieurs délégations ont souligné que cette question relève de celle de la stratégie de financement, et elles ont demandé aux institutions financières et aux donateurs de coordonner leurs efforts en vue de promouvoir les investissements et atteindre ainsi ces objectifs. La Banque mondiale a indiqué que c'était bien ce qui a lieu actuellement.

94. Le Comité est convenu que la recherche appliquée en matière d'aménagement et de développement des pêches revêt un caractère d'urgence et que très peu de crédits sont disponibles à cet effet dans les pays en développement. Il a généralement été convenu que des recherches sur les processus d'adaptation seraient conduites chaque fois que possible.

95. Le Comité a reconnu que le soutien apporté aux pays membres en développement dans le domaine de la recherche devrait donner la priorité au renforcement de la capacité des institutions nationales, spécifiquement pour ce qui est de la recherche appliquée directement axée sur les besoins nationaux et conformément aux politiques nationales de développement. On a noté que, de par leur nature même, les programmes de recherche exigent un soutien de longue haleine.

96. Le Comité a préconisé la prise d'initiatives régionales en matière de recherche, en faisant ressortir qu'il faudrait préférablement tirer parti des institutions existantes et des organismes régionaux qui relèvent directement des pays membres. La mise en place au niveau régional de programmes et réseaux de recherche en coopération est un moyen utile d'intensifier la CTPD et les échanges Nord-Sud.

97. On a souligné que, dans ce contexte, il faudrait offrir à des scientifiques de pays en développement plus de possibilités de bénéficier d'une formation de base et d'une formation spécialisée, et un certain nombre de délégations ont proposé une aide à cet égard.

98. Reconnaisant la contribution apportée par la FAO au titre de son Programme ordinaire et de ses programmes de terrain, et l'étroite collaboration entre l'Organisation et d'autres institutions internationales telles que la Commission océanographique intergouvernementale, de nombreuses délégations ont souligné que la FAO devrait jouer un rôle de chef de file dans la coordination au niveau international de la recherche appliquée sur les pêches, y compris la planification de la recherche et la formation des experts scientifiques. D'autres délégations ont exprimé un point de vue contraire.

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU SOUS-COMITE (COFI) DU COMMERCE DU POISSON, ROME, 4-7 SEPTEMBRE 1990

99. Monsieur Peter Franklin (Australie), Président du Sous-Comité du commerce du poisson, a présenté ce point sur la base du document COFI/91/8 donnant une vue d'ensemble du rapport du Sous-Comité et sur celle du rapport lui-même (COFI/91/Inf.8). Il a axé son exposé sur deux catégories de questions requérant l'attention du Comité, à savoir:

- (a) celles qui découlent de l'examen du commerce mondial du poisson effectué par le Sous-Comité;
- (b) celles qui sont liées à la désignation du Sous-Comité par le Fonds commun pour les produits de base comme organisme international de produit pour les produits de la pêche.

100. Examinant la situation en matière de commerce mondial du poisson, le Sous-Comité avait exprimé l'espoir que l'Uruguay Round des Négociations commerciales multilatérales du GATT aboutirait à un résultat positif et que le GATT tirerait pleinement parti de l'expérience technique de la FAO dans le domaine des normes alimentaires. La nécessité d'assurer et de maintenir une haute qualité aux produits de la pêche pour répondre aux exigences du marché, et le rôle essentiel que le réseau de services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson créé par la FAO pourrait jouer à cet effet, avaient été au centre du débat. Un débat franc avait été engagé sur les problèmes rencontrés par certains membres souhaitant exporter des produits marins, en particulier du thon et des crevettes, parce que l'accès au marché leur était refusé en raison de captures accessoires de mammifères et de tortues. Le débat avait été pour le Sous-Comité une utile occasion de

mieux comprendre la nature et l'ampleur de ces problèmes et leurs répercussions sur le commerce international du poisson, ce qui devrait contribuer à mieux faire connaître à tous les intéressés la série de problèmes correspondants.

101. Rappelant l'allocution d'ouverture prononcée par le Directeur général, qui a fait savoir que le Conseil d'administration du Fonds commun pour les produits de base avait désigné le Sous-Comité du commerce du poisson comme organisme international de produit pour les produits de la pêche, le Président du Sous-Comité a fait ressortir qu'un soutien pour des projets pourrait maintenant être obtenu du deuxième compte du Fonds commun. Il a été d'avis que le Sous-Comité est maintenant bien placé pour attirer un appui financier du Fonds, ce qui est le résultat de quatre années d'efforts concertés du Sous-Comité et du Département des pêches qui ont conduit à la formulation de 6 projets interrégionaux et 15 projets régionaux couvrant toutes les régions en développement. Le Sous-Comité avait décidé de créer un Groupe consultatif pour les projets, afin de maintenir l'élan déjà pris et de permettre l'examen des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des projets.

102. Le fait que le Sous-Comité a été désigné par le Fonds commun pour les produits de base comme organisme international de produit pour les produits de la pêche a été noté avec satisfaction et interprété comme un signe supplémentaire de la grande importance du Sous-Comité en tant qu'instance internationale ayant à connaître des problèmes que pose le commerce international du poisson. Le Comité a prié le Directeur général de soumettre aussitôt que possible au Fonds commun le Programme d'assistance technique pour la promotion des produits de la pêche et de leur commercialisation tel qu'il a été approuvé par le Sous-Comité, afin que puissent être entreprises les démarches visant à en obtenir le financement.

103. Notant que le Sous-Comité est convenu de créer un Groupe consultatif sur les projets pour l'aider à en suivre l'exécution, on a suggéré que le mandat du Groupe devrait être interprété de façon souple, et réexaminé et amendé, le cas échéant, par le Sous-Comité.

104. Le Comité a pris acte du très utile travail accompli par les Services régionaux d'information sur la commercialisation des produits de la pêche et de conseils techniques (INFOFISH, INFOPECHE, INFOPECSA et INFOSAMAK) et il a instamment prié la FAO et d'autres donateurs de maintenir et, autant que possible, d'accroître leur soutien et leur participation à ces services. A ce propos, le Comité a noté avec satisfaction l'annonce d'un soutien financier faite par un donateur. Un tel soutien est en effet nécessaire pour renforcer le lien très important que représente le commerce pour le système de production du secteur de la pêche. Une aide soutenue de la FAO s'impose pour la prise des arrangements nécessaires en vue d'assurer une structure institutionnelle durable à INFOPECSA, INFOPECHE et INFOSAMAK. A cet égard, les délégués de plusieurs pays membres d'INFOSAMAK ont évoqué les résultats de la Consultation gouvernementale sur INFOSAMAK, tenue à Rome les 4 et 5 avril 1991. Il a été rendu hommage au Bahreïn qui s'est montré disposé à constituer INFOSAMAK en organisation régionale relevant de la législation nationale et techniquement supervisée par la FAO. Ces délégués ont demandé au Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et au Département des pêches de l'Organisation d'assurer la continuité de l'aide apportée et ils ont lancé un appel aux présents donateurs, à savoir le PNUD et le Fonds arabe pour le développement économique et social, pour qu'ils maintiennent leur soutien financier pendant au moins deux ans de plus, afin de permettre la mise en place de la nouvelle structure juridique proposée. Le Comité a été informé d'une réunion d'experts tenue à Abidjan au sujet d'un projet de convention visant à transformer INFOPECHE en une organisation intergouvernementale. A cet effet, la FAO et les pays donateurs ont été priés de continuer à apporter un soutien technique et

financier à INFOPECHE, quelles que soient les décisions prises quant à ses statuts et à sa structure.

105. Reconnaissant que les activités du Sous-Comité devraient avoir pour but principal d'aider à accroître le commerce du poisson et supprimer les obstacles à celui-ci, le Comité a estimé que la FAO devrait accélérer ses travaux en coopération avec le GATT en vue d'identifier les obstacles au commerce et, en fin de compte, les éliminer, et en vue d'élaborer des critères visant à assurer des pratiques commerciales loyales. Plusieurs délégations ont évoqué les effets produits sur le commerce par des mesures prises dans les pays importateurs dans l'optique d'assurer la protection de l'environnement. Les pays désavantagés par de telles mesures ont énergiquement exprimé leur désaccord sur ce qu'ils considèrent comme l'imposition unilatérale de restrictions de l'accès au marché, malgré leurs propres efforts pour réduire les captures accessoires indésirables mais inévitables d'espèces non visées. Quelques délégations ont en particulier critiqué la justification scientifique des restrictions imposées. On a mentionné des situations dans lesquelles la renonciation à la capture accidentelle des espèces non visées conduirait à une utilisation suboptimale ou seulement marginale d'une ressource, ou bien dans lesquelles l'effort de pêche serait dirigé vers des poissons juvéniles ou déplacé vers d'autres zones de pêche, ce qui entraînerait de graves conséquences pour toutes les pêcheries qui dépendent de cette ressource.

106. Le Comité a été informé que tous les pays participant à la pêche des thons dans le Pacifique Centre-Est, où l'association entre les thons et les dauphins n'est pas comparable à ce qu'elle est dans d'autres parties du monde, ont adopté des réglementations et des programmes qui ont permis de réduire substantiellement la mortalité accessoire des dauphins et qu'ils consacrent des sommes importantes à des programmes de contrôle. Bien qu'il n'ait pas été formulé d'objections à l'encontre de ce que désirent les écologistes, on s'est vivement inquiété de l'ordre relatif des priorités et les pays importateurs développés ont été instamment priés de prendre en considération les effets économiques de leur législation afin d'éviter des politiques environnementales unilatérales entraînant de graves répercussions sur le marché ailleurs.

107. La délégation du pays dont la législation a suscité le débat a expliqué que cette législation n'est pas discriminatoire. Les exigences auxquelles doivent satisfaire les pêcheurs étrangers sont soit les mêmes soit moins rigoureuses que celles imposées à leurs pêcheurs nationaux. Le Comité a été informé que des amendements à la législation en cause sur les dauphins sont actuellement étudiés par l'administration de ce pays, et que tout le possible serait fait pour essayer d'interpréter avec souplesse les dispositions juridiques relatives aux effets de conservation des dauphins et des tortues. Toutefois, aucune assurance n'a été donnée au Comité quant aux perspectives de succès de ces efforts.

108. La majorité des délégations ont estimé que la FAO, le COFI et son Sous-Comité du commerce du poisson sont les tribunes appropriées pour des consultations sur toutes les questions intéressant le commerce des produits de la pêche. D'autres délégations ont indiqué que de nombreuses questions de conservation/commerce sont déjà convenablement prises en compte dans d'autres instances régionales existantes. Le Comité était conscient des rôles particuliers d'autres organismes et organisations, du fait que l'on ne cherche en rien à empiéter sur leurs activités et que les doubles emplois seraient évités. On s'est accordé à reconnaître le rôle spécifique du GATT en tant qu'organisme s'occupant de politiques commerciales, où seraient prises les décisions en vue de régler les litiges liés au commerce.

109. Une délégation a déploré la concurrence déloyale de pays importateurs qui recourent à des subventions et à des mesures intéressant les politiques de prix. L'utilisation possible du contrôle de qualité et de réglementations sanitaires pour faire obstacle au commerce a été mentionnée, et la FAO a été priée d'étudier les réglementations de ce genre et de vérifier si elles sont adoptées à des fins de protection des consommateurs. Il a été convenu que le Sous-Comité continuerait à s'intéresser aux obstacles non tarifaires au commerce. Une délégation a précisé que ces travaux ne devraient pas se limiter à l'accès aux marchés mais prendre aussi en considération les aspects concernant l'accès aux ressources. Etant donné que cette déclaration a été faite à la fin du débat, elle n'a pas été discutée.

110. La nécessité d'assurer un haut niveau de qualité aux produits a été généralement reconnue et on a insisté sur le rôle de la FAO dans l'organisation d'activités de formation correspondantes. Les pays importateurs ont été instamment priés de ne pas hâter l'institution de nouvelles réglementations, car il faudra un certain temps avant que l'industrie des pays exportateurs en développement soit en mesure de s'y conformer pleinement. La FAO et les pays qui adoptent de nouvelles réglementations et méthodes devraient aider activement les pays exportateurs en développement à améliorer leur capacité de mettre en place des systèmes adéquats d'assurance de qualité.

111. L'observateur du Centre CNUCED/GATT du commerce international a fait savoir que ce dernier est satisfait de la désignation du Sous-Comité comme organisme international de produit, et il a exprimé l'espoir que la série de propositions de projets préparée par le Sous-Comité serait soumise aussitôt que possible au Fonds commun. Le Comité a noté qu'elle contient deux propositions de projets à exécuter par le Centre. L'observateur du CCI a également réaffirmé que ce dernier est disposé à collaborer à l'exécution d'autres projets qui pourraient être financés.

112. Le Comité a reconnu l'importance du travail de son Sous-Comité du commerce du poisson et il a appuyé les recommandations présentées dans le rapport. Quelques délégations se sont particulièrement félicitées de ce que les problèmes aient été envisagés d'un point de vue commercial et on a noté que la participation du secteur privé à ces travaux avait été indéniable et qu'il fallait encore l'encourager.

PROGRAMMES DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DES PECHES

(a) Progrès accomplis dans l'exécution des Programmes d'action adoptés par la Conférence mondiale de 1984 sur les pêches

113. Le Comité a examiné ce point en se fondant sur le document COFI/91/9. Les cinq Programmes d'action ont recueilli l'assentiment général et on s'est accordé à reconnaître la nécessité de les poursuivre car ils fournissent un cadre international et des orientations valables pour l'aménagement et le développement des pêches.

114. Le Comité a regretté que le montant des crédits obtenus pour la mise en oeuvre des Programmes d'action en 1991 n'ait été que de quelque 14,7 millions de dollars E.-U., alors que l'objectif fixé en 1989 était de 20 millions de dollars. Il a rendu hommage au généreux soutien apporté par les donateurs aux Programmes d'action et au rôle catalytique joué par la FAO dans la mobilisation de ce soutien. Toutefois, on s'est accordé à reconnaître que la FAO devrait continuer à déployer de grands efforts pour identifier des projets viables et tous les donateurs ont été instamment priés de faire leur possible pour atteindre l'objectif. Le Comité a exprimé le voeu que le PNUD et d'autres donateurs puissent inclure les pêches dans les priorités de leur prochain cycle de programmation.

115. Le Comité a noté avec satisfaction que la répartition des fonds entre les Programmes d'action est maintenant mieux équilibrée. Les délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont cependant déclarées gravement préoccupées par la répartition des fonds entre les régions, car la part qui leur a été allouée en 1990 est tombée à 4 pour cent. En conséquence, la FAO a été priée de faire un effort accru pour obtenir davantage de fonds pour cette région.

116. Le Comité est convenu qu'étant donné l'extrême importance de ce point de l'ordre du jour et du point relatif à l'examen des projets nationaux exécutés par la FAO, il faudrait en avancer l'examen à l'ordre du jour de sa prochaine session, afin d'avoir plus de temps pour un débat approfondi.

117. Etant donné la réduction du financement destiné aux projets d'assistance technique de la FAO dans le domaine des pêches, il a été suggéré qu'il faudrait faire procéder à une évaluation indépendante des projets régionaux pour évaluer leurs effets sur le développement et l'aménagement des pêches, ce qui pourrait peut-être avoir un effet persuasif sur les donateurs. Ultérieurement, le Secrétariat a confirmé qu'à la FAO l'évaluation indépendante des projets régionaux fait déjà partie des procédures établies. En ce qui concerne le Système d'information sur les projets d'aide au secteur des pêches (FIPIS), qui a été considéré comme un instrument très utile pour les échanges d'informations, il a été suggéré que le schéma de présentation des données devrait prévoir une série d'encadrés qui fourniraient davantage d'informations permettant de rapporter les divers projets et sources de financement aux différents Programmes d'action. Il a en outre été suggéré que la FAO fasse connaître plus largement FIPIS pour permettre de se rendre compte plus facilement de la situation des projets d'aide au développement.

118. Le Représentant du PNUD a exprimé sa satisfaction au sujet de FIPIS ainsi que de la nomination d'un Conseiller principal en aquaculture et de l'inclusion dans le Programme ordinaire d'autres activités précédentes du Programme de développement et de coordination de l'aquaculture. Il a noté en outre que la réduction de la contribution du PNUD entre 1989 et 1990 indiquait que le PNUD avait des modalités d'exécution des projets autres que celles de la FAO. Il a suggéré que les deux organisations examinent ensemble la raison de cet état de choses.

119. L'importante contribution apportée par les Programmes d'action a été reconnue et le Comité a été informé que le Gouvernement japonais avait récemment approuvé cinq propositions de projets pour un montant total de quelque 1 million de dollars E.-U., à savoir: Interactions entre les stocks de thons dans le Pacifique Sud et Mise en place d'un système régional d'aménagement des pêcheries côtières (PA N° 1), Atelier sur la participation de femmes au développement des pêches (PA N° 2), Programmes relatifs aux maladies du poisson et à leur diagnostic (PA N° 3), et Manutention et transformation du poisson dans la région Asie-Pacifique (PA N° 4).

120. Le délégué d'Israël et quelques autres ont fait ressortir que les pêcheries en eaux profondes de leurs pays ont bénéficié d'un bon aménagement grâce à une bonne connaissance des ressources d'eau profonde. Le même résultat pourrait probablement être obtenu pour les pêcheries côtières, et les gouvernements de leurs pays seraient donc disposés à envisager l'organisation de cours de formation à l'intention de candidats débutants de pays en développement et pour des navires jaugeant jusqu'à 150 tonnes, car ils ont acquis une expérience technique considérable dans ce domaine.

121. Le Comité a accordé une haute priorité aux Programmes d'action N° I (Planification, aménagement et développement des pêches) et N° III (Développement de l'aquaculture), mais il s'est déclaré très inquiet de la réduction des fonds et il a donc demandé à la FAO de faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un financement pour les activités entreprises à ce titre. Etant donné l'importance que revêt le Programme d'action N° III - Développement de l'aquaculture, particulièrement pour la région Afrique, de nombreux délégués se sont inquiétés de la réduction des crédits qui lui sont alloués et ils ont instamment demandé à la FAO et aux donateurs de réactiver aussitôt que possible le Centre régional africain d'aquaculture (ARAC) se trouvant au Nigéria. On a aussi fait observer que le financement du Programme pour l'océan Indien sud-occidental (OISO) avait récemment pris fin et la FAO et les donateurs ont été instamment priés de soutenir ce Programme.

122. Pour ce qui est du Programme d'action N° II - Développement de la pêche artisanale, certains délégués ont été d'avis qu'il n'a eu qu'un effet minimal sur les pêcheurs pauvres.

123. L'observateur de l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud a exprimé son plein soutien aux cinq Programmes d'action de la FAO et il a fait cas des deux programmes en faveur des pêches actuellement exécutés dans cette région, à savoir le Programme régional de soutien aux pêches financé par le PNUD et le Programme régional de développement de l'aquaculture financé par le Japon. Il a estimé en outre qu'il faudrait rendre compte séparément aux sessions futures du Comité des problèmes intéressant l'Asie et le Pacifique Sud.

124. L'observateur de la CEE a résumé les activités de la Communauté au titre de la coopération pour le développement des pêches et de l'aquaculture, à laquelle sont affectés 127 millions d'ECU. Cette coopération se concentre en Afrique, avec quelques activités en Asie. La CEE a collaboré avec les pays ACP pour préparer un document contenant les lignes d'orientation pour la préparation et l'exécution des projets de terrain dans le secteur des pêches artisanales.

(b) Examen des projets nationaux exécutés par la FAO

125. Le Secrétariat a présenté le document de base correspondant (COFI/91/10). Le Comité est convenu que le point 7.2 et le point 8 de l'ordre du jour pourraient être examinés simultanément.

126. On a fait ressortir la nécessité de disposer de données de base dès le démarrage des projets pour permettre d'évaluer ensuite leurs effets sur les bénéficiaires, et celle d'assurer efficacement et régulièrement la surveillance, l'examen et l'évaluation des activités pendant le déroulement des projets.

127. On a souligné en outre qu'il faudrait améliorer la formulation des projets en faisant place dans les documents correspondants aux aspects relatifs à la durabilité à long terme, et qu'un soutien suffisant devrait être apporté aux activités de Coopération technique entre pays en développement (CTPD).

128. Le Comité a fait ressortir la nécessité de faire plus largement appel aux compétences techniques nationales, y compris les Directeurs nationaux de projets et d'autres cadres régionaux affectés aux projets. La FAO a été priée de définir soigneusement les mandats respectifs des Directeurs nationaux de projets et de ses propres Conseillers

techniques, et de renforcer les activités de formation du personnel national. Des périodes de transition suffisantes entre l'exécution par la FAO et l'exécution au niveau strictement national devraient être ménagées avant que l'assistance extérieure ne prenne fin. Pour assurer la bonne exécution des projets, la FAO avait été invitée à ne rien négliger pour assurer une coopération fructueuse entre les experts internationaux et les homologues nationaux.

129. Il a été recommandé que les projets soient conçus dans le contexte de plans nationaux de développement des pêches. Les donateurs ont été priés d'apporter un soutien à des projets de ce genre soigneusement identifiés qui n'ont pas encore trouvé de financement, afin de catalyser la réalisation des potentiels nationaux de développement.

PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET PRIORITES DES PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DES PECHEES, ET ACTIVITES DE LA FAO DANS CE SECTEUR EN 1992-93

130. Le Comité a noté que la Conférence de la FAO à sa vingt-cinquième session en 1989, après avoir examiné certains aspects des buts et opérations de la FAO, avait décidé, entre autres, d'introduire un plan-chenille à moyen terme couvrant trois exercices qui fixerait les orientations prioritaires des programmes et activités de l'Organisation, et servirait de base pour l'établissement des priorités dans les Programmes de travail et budgets suivants. La Conférence avait demandé au Directeur général de préparer pour sa vingt-sixième session, en novembre 1991, la première version d'un tel plan en tenant compte des vues exprimées par les Etats Membres, notamment aux Conférences régionales, aux Comités du Conseil, dans les organes techniques statutaires et dans les Plans d'action approuvés. Le Secrétariat a présenté le document COFI/91/11 où sont indiquées les perspectives et les activités prioritaires qui seront à la base de ce plan pour le secteur des pêches.

131. Le Comité a noté avec satisfaction que les propositions pour les activités à moyen terme de l'Organisation dans le domaine des pêches ont été élaborées dans le cadre de la Stratégie d'aménagement et de développement et des Programmes d'action adoptés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches. Les vues et recommandations de la Conférence mondiale ont également été prises en considération par le Comité à sa dix-huitième session, en avril 1989, lorsqu'il a examiné les tendances et perspectives des pêches mondiales au cours des 25 prochaines années, et le rôle futur de la FAO.

132. Le Comité est convenu que les principaux objectifs à moyen terme du Grand Programme "Pêches" devraient être les suivants:

- (i) aider à renforcer l'autosuffisance nationale des pays en développement pour leur permettre de mieux gérer et développer leurs pêches, d'assurer la conservation des écosystèmes aquatiques et de prévenir la dégradation de l'environnement;
- (ii) favoriser la pleine participation et le partage équitable des bénéfices entre tous ceux qui tirent leur subsistance d'activités liées à la pêche, en particulier les communautés d'artisans-pêcheurs et les petits pisciculteurs des pays en développement, de manière à maximiser la contribution du secteur des pêches au développement rural;
- (iii) aider les pays en développement à accroître la productivité de leurs pêches grâce à la réduction des captures accessoires et des pertes consécutives à la

capture, au développement de produits provenant de ressources sous-utilisées et à la réduction des coûts de production;

- (iv) aider les pays en développement à accroître leur participation au commerce international du poisson et des produits de la pêche;
- (v) aider à accélérer le développement durable de l'aquaculture.

133. Le Comité a réaffirmé que, pour assurer la durabilité des ressources halieutiques, la FAO devrait réagir à l'évolution récente des pêches mondiales en favorisant l'établissement de bases plus rationnelles pour le développement de la pêche proprement dite et de l'aquaculture, en réduisant la dégradation de l'environnement et en améliorant les méthodes d'utilisation du poisson. Il a également reconnu que les décisions en matière d'aménagement devraient être prises sur la base de recherches et données scientifiques fiables sur les aspects biologiques, environnementaux, économiques et sociaux du secteur des pêches.

134. Le Comité a en outre identifié les aspects hautement prioritaires à moyen terme.

135. Les activités de la FAO en matière d'information sur les pêches et de statistiques de pêche devraient continuer de recevoir la plus haute priorité et devraient être développées pour mieux assurer la fourniture d'un volume suffisant de données; des crédits plus importants devraient leur être alloués. Les ressources de la haute mer et celles des zones côtières considérées séparément, et une distinction devrait être faite entre la production des pêches continentales et celles de l'aquaculture. On a noté que les statistiques des pêches font partie du travail du Centre mondial d'information agricole de la FAO (CMIA). A ce propos, l'attention a été attirée sur les différences entre les besoins des utilisateurs du secteur des pêches et d'autres secteurs relevant du mandat de la FAO.

136. En général, on a jugé de plus en plus important la durabilité des pêcheries et les aspects relatifs à l'environnement, et on a estimé qu'à moyen terme la FAO devrait accorder une haute priorité aussi bien à l'application de méthodes d'aménagement rationnelles qu'à l'intégration des pêches avec d'autres activités utilisant des ressources aquatiques. A cet égard, on a fait ressortir l'utilité du Système d'information géographique (SIG).

137. On a réaffirmé l'importance de l'aquaculture qui offre d'importantes possibilités d'expansion au secteur des pêches pour permettre de répondre à la demande future de produits de la pêche. A ce propos, on a noté avec satisfaction l'inclusion dans le Programme ordinaire d'un certain nombre d'activités importantes initialement entreprises par le Programme FAO/PNUD de développement et de coordination de l'aquaculture.

138. A moyen terme, il faudrait s'efforcer davantage d'améliorer la qualité de la vie et la situation économique des artisans-pêcheurs, des pisciculteurs et de leurs familles, et d'encourager leur participation active à la planification et à la formulation d'activités de développement. A cet égard, le rôle des femmes et des jeunes a été jugé particulièrement important.

139. Le Comité a souligné qu'il faut donner une haute priorité aux activités visant à améliorer la qualité des produits de la pêche destinés aux marchés intérieurs et au commerce international.

140. L'avantage comparatif que possède la FAO dans la fourniture d'avis et d'analyses politiques aux pays membres a été reconnu. Il a été suggéré d'intensifier les activités dans

cet important domaine et, simultanément, d'affecter des ressources à la formation et au transfert de compétences techniques, de connaissances et de technologies pour ce qui touche à divers aspects de l'aménagement et du développement des pêches.

141. Etant donné le rôle capital de la collaboration entre les pays pour ce qui concerne l'aménagement et le développement des pêches, le Comité a recommandé que la FAO s'efforce de renforcer ses organismes régionaux des pêches qui ont contribué de nombreuses manières à la coopération technique et économique entre pays en développement, ainsi que d'apporter une aide accrue à d'autres organismes régionaux des pêches et collaborer davantage avec eux.

142. Quelques délégations ont été d'avis que de nouveaux travaux de la FAO sur la question de la pêche aux grands filets pélagiques dérivants n'étaient pas nécessaires pour compléter les tâches qui lui ont été spécifiquement assignées en vertu de la Résolution 44/225 de l'Assemblée générale des Nations Unies. D'autres délégations ont souligné que l'Organisation doit continuer à entreprendre de nouvelles activités dans les domaines spécifiés dans les Résolutions de l'ONU.

143. Le Comité a approuvé les propositions contenues dans le document COFI/91/11 et il a recommandé qu'elles soient prises en considération pour la préparation du Plan à moyen terme de l'Organisation aux fins d'examen par la Conférence de la FAO à sa vingt-sixième session en novembre 1991.

144. Le Comité a examiné le document COFI/91/12 reproduisant un extrait du Sommaire de Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 1992-93, qui sera soumis au Conseil à sa quatre-vingt-dix-neuvième session en juin 1991, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier.

145. L'attention du Comité a été attirée sur l'approche adoptée pour la formulation des propositions de budget pour 1992-93, qui ne prévoient aucun accroissement réel de programme. Le Directeur général a pris cette décision après que ses propositions aient été examinées sous forme provisoire par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier en janvier 1991, et ainsi qu'il a été recommandé, par consensus, par ces deux Comités.

146. Le Comité a noté que les propositions figurant dans le Sommaire du Programme de travail et budget sont conformes aux orientations constructives résultant de l'Examen de la FAO effectué par la Conférence à sa vingt-cinquième session en novembre 1989. La Conférence a notamment jugé importants les aspects suivants pour la formulation des propositions de budget: domaines dans lesquels la FAO possède un avantage comparatif, facteurs qui devraient guider ses rapports avec d'autres organisations, et manière dont les liens entre le Programme ordinaire et les programmes de terrain pourraient être encore renforcés. Les directives approuvées par la Conférence en ce qui concerne la fixation des priorités ont été strictement observées. Sur cette base, un certain nombre de priorités mondiales et de domaines d'accroissement et de réduction des ressources ont été proposés.

147. Le Comité s'est félicité de la présentation claire et concise qui lui a été faite de l'approche adoptée pour l'établissement du Sommaire du Programme de travail et budget de l'Organisation proposé pour le prochain exercice.

148. Pour ce qui concerne les crédits affectés au Grand Programme 2.2: Pêches, le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que, pour la première fois, les propositions prévoient une

réduction de quelque 0,8 pour cent par rapport au présent exercice. Il a demandé au Directeur général de réexaminer cette question en vue de ramener le chiffre au moins au niveau de 1990-91.

149. Le Comité a généralement approuvé les principaux domaines d'activités proposés au titre du Programme 2.2.1: Information sur les pêches. Il a noté avec satisfaction qu'un examen indépendant des "Résumés des sciences aquatiques et halieutiques" (ASFA) est actuellement entrepris et que des dispositions ont été prises pour renforcer la Bibliothèque des pêches.

150. Le Comité s'est félicité de la proposition tendant à distinguer l'aquaculture des pêches continentales en tant qu'éléments identifiables du programme statistique de la FAO; à cet égard, il approuvé la proposition tendant à créer un nouveau poste de cadre P-4 chargé des statistiques de l'aquaculture.

151. Le Comité a réitéré le point de vue selon lequel l'évolution récente et les perspectives des pêches dans le monde exigeraient une large continuité d'action du programme en faveur des pêches, notamment pour ce qui concerne les améliorations à apporter à l'aménagement des ressources halieutiques dans les eaux marines et intérieures, l'accélération du développement de l'aquaculture et la réduction des pertes consécutives à la capture. Il a donc approuvé l'action proposée au titre du Programme 2.2.2: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques, qui englobe un grand nombre d'activités à l'appui des Programmes d'action de la Conférence mondiale sur les pêches.

152. Pour ce qui est du Sous-Programme 2.2.2.1: Ressources et environnement marins, le Comité a été favorable à la priorité globale qu'il est proposé de donner au développement intégré des zones côtières, qui implique l'intensification des travaux intéressant les effets de l'environnement sur les pêcheries marines, y compris les effets sur les ressources marines du ruissellement d'origine terrestre et fluviale et de la mise en valeur des zones côtières, la surveillance des effets des changements climatiques et l'amélioration du rendement des ressources halieutiques par la valorisation de l'habitat. En outre, les activités intéressant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources de thons seraient également renforcées.

153. Pour ce qui est du Sous-Programme 2.2.2.2: Pêches continentales et aquaculture, le Comité s'est félicité de la proposition tendant à modifier l'approche adoptée pour la vulgarisation en matière d'aquaculture rurale, qui prévoit une participation accrue d'autres unités concernées de l'Organisation. Il a également exprimé son soutien aux propositions d'activités concernant la protection de l'environnement aquatique, mais il a regretté la réduction des crédits affectés à l'élément aquaculture du Sous-Programme. A cet égard, une délégation a estimé que les affectations de crédits aux divers éléments du programme dans le budget proposé n'étaient pas conformes aux priorités résultant des besoins des pays en développement.

154. Le Comité a généralement approuvé les activités proposées au titre des Sous-Programmes 2.2.2.3: Production de poisson et 2.2.2.4: Utilisation et commercialisation du poisson. Il a suggéré que les activités visant à réduire la dépendance à l'égard des bois de feuillus pour la construction des bateaux devraient être élargies aux pays qui ont eux-mêmes des ressources en bois de feuillus. On a plus particulièrement reconnu que les activités intéressant l'information sur la commercialisation du poisson et l'assurance de qualité des produits présentent beaucoup d'utilité pour les pays en développement.

155. Le Comité a fait ressortir le rôle de premier plan joué par la FAO dans la fourniture d'avis et d'analyses politiques aux pays membres pour ce qui concerne divers aspects de l'aménagement et du développement des pêches et les investissements, ainsi que dans la promotion de la collaboration entre les pays. A cet égard, un vigoureux soutien a été exprimé aux efforts entrepris au titre du Sous-Programme 2.2.3.1: Politiques de pêche et planification, qui vise à fournir directement aux gouvernements une aide et des avis concernant les politiques, stratégies et plans à adopter dans le secteur des pêches.

156. Le Comité a également souligné qu'il faut renforcer les activités en vue de valoriser le rôle des femmes dans le développement des pêches.

157. Le Comité a plus particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer les activités des organismes régionaux des pêches de la FAO qui offrent aux pays le mécanisme le plus approprié de collaboration pour les initiatives concernant le développement des pêches, et de promotion de la coopération technique entre pays en développement.

158. Lorsqu'il a examiné ces points de l'ordre du jour, le Comité a exprimé l'opinion qu'étant donné l'importance de ces questions il faudrait prévoir plus tôt l'examen des documents "Perspectives à moyen terme" et "Sommaire du Programme de travail et budget" à l'ordre du jour de ses prochaines sessions.

159. Le Comité s'est déclaré généralement satisfait des propositions concernant le secteur des pêches, et il est convenu qu'elles fournissent une base rationnelle pour la préparation de la partie correspondante de la version intégrale du Programme de travail et budget de l'Organisation pour 1992-93.

QUESTIONS DIVERSES

160. Aucune autre question n'a été soulevée.

DATE ET LIEU DE LA VINGTIEME SESSION DU COMITE

161. Il a été convenu que le Comité devrait se réunir à Rome au printemps 1993. La date exacte de la vingtième session sera fixée par le Directeur général en accord avec le Président.

ADOPTION DU RAPPORT

162. Le présent rapport a été adopté le 12 avril 1991.

ANNEXE A

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Election du Bureau
4. Situation des pêches dans le monde
 - 4.1 Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches en 1984
 - 4.2 L'environnement et le développement durable des pêches
 - 4.3 Rôle des femmes dans le développement des pêches
5. Questions spéciales
 - 5.1 La pêche aux grands filets pélagiques dérivants
 - 5.2 Marquage des engins de pêche
 - 5.3 Besoins de recherche halieutique dans les pays en développement
6. Rapport de la troisième session du Sous-Comité COFI du commerce du poisson, Rome, 4-7 septembre 1990
7. Programmes de terrain dans le secteur des pêches
 - 7.1 Progrès accomplis dans l'exécution des Programmes d'action adoptés par la Conférence mondiale de 1984 sur les pêches
 - 7.2 Examen des projets nationaux exécutés par la FAO
8. Perspectives à moyen terme et priorités des programmes dans le secteur des pêches, et activités de la FAO dans ce secteur en 1992-93
9. Questions diverses
10. Date et lieu de la vingtième session
11. Adoption du rapport

ANNEXE B

Liste des délégués et observateurs

MEMBRES DU COMITE

ALBANIE

THOMA, Noti
General Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Tirana

PALLUQI, Arian
Specialist in Aquaculture
Directorate of Fisheries
Tirana

ALGERIE

BOUDJELTI, Amina (Mme)
Conseiller/Représentant permanent
adjoint d'Algérie auprès de la FAO
Ambassade de la République algérienne
démocratique et populaire
Via Barnaba Oriani 26
00197 Rome

ALLEMAGNE

THOMAS, Wolfgang
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
5300 Bonn 1

BAIER, Alois
Deputy Permanent Representative of
Germany to FAO
Embassy of the Federal Republic of
Germany
Via Francesco Siacci 2c
00197 Rome

ANGOLA

ANA PAZ, Luis
Directeur du Centre des Recherches des
Pêches
Ministère des pêches
Luanda

SERRÃO NUNES, Antonio
Premier Secrétaire, Ambassade de la
République populaire d'Angola
Via Filippo Bernardini 21
00165 Rome

NDOMBELE, Dialobaka
Chef du Département des Relations
Economiques Internationales
Ministère des pêches
Luanda

ANTIGUA-ET- BARBUDA

ARABIE SAOUDITE

SHALHOOB, Bandar
Assistant to the Permanent Representative
Permanent Representation of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Via della Piramide Cestia 63
00153 Rome

ARGENTINE

ALMADA, Miguel Angel
Director General de Cooperación
Ministerio de Relaciones Exteriores y
Culto
Buenos Aires

BOTHAMLEY, Arturo
Ministro Plenipotenciario
Ministerio de Relaciones Exteriores y
Culto
Buenos Aires

DEREGIBUS, Mónica (Sra)
Representante Permanente Alternativa de
Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

BALTAR, Roberto
Asesor de Pesca
Subsecretaría de Agricultura, Ganadería y
Pesca
Paseo Colón 982
Buenos Aires

AUSTRALIE

BARNES, David
Assistant Director, Policy Development
Branch
Australian Fisheries Service
Department of Primary Industries and
Energy
Canberra, ACT 2600

FRANKLIN, Peter
Counsellor/Alternate Permanent
Representative of Australia to FAO
Embassy of the Commonwealth of
Australia
Via Alessandria 215
00198 Rome

BANGLADESH

NURUZZAMAN, A.K.M.
Member-Director (Fisheries)
Bangladesh Agricultural Research Council
Ministry of Agriculture
Dhaka

FAZLEY RABBI, A.K.M.
Economic Counsellor/Alternate
Permanent Representative of
Bangladesh to FAO
Embassy of the People's Republic of
Bangladesh
Via Antonio Bertoloni 14
00197 Rome

BELGIQUE

ROUX, François
Représentant permanent adjoint de
Belgique auprès de la FAO
Représentation permanente du Royaume
de Belgique auprès de la FAO
Via Omero 8
00197 Rome

HOVART, P.
Directeur, Station de pêche maritime
Ministère de l'agriculture
Ankerstraat 1
8400 Ostende

VERMOORTEL, Alfred
Ingénieur agronome
Ministère de l'agriculture et pêches
Vrijhavenstraat 5
8400 Ostende

BRESIL

RIBEIRO PIMENTEL, Lincoln
Oficial
Ministerio do Interior
Instituto Brasileiro dos Recursos Naturais
Renovaís
Brasilia

ESTIVALLET DE MESQUITA, Paulo
Alternate Permanent Representative of
Brazil to FAO
Via di S. Maria dell'Anima 32
00186 Rome

BULGARIE

BURUNDI

BAMBARA, Sylvestre
Chef du Service des Pêches
Département des Eaux, Pêches et
Pisciculture
Ministère de l'Aménagement, du Tourisme
et de l'Environnement
B.P. 631
Bujumbura

NDAYIKENGURUKIYE, Sylvain
Premier Secrétaire
Ambassade de la République du Burundi
Piazza Fiume 83
00198 Rome

CAMEROUN

SATIA NJUNKENG PHILIPS, Benedict
Directeur adjoint
Département des pêches
Ministère de l'élevage, des pêches
et des industries animales
Yaoundé

ANGO OBAM, Alphonse
Secrétaire exécutif
Développement de la pêche maritime
Ministère de l'élevage, des pêches et des
industries animales
Yaoundé

YANGA, Thomas
Représentant suppléant du Cameroun
auprès de la FAO
Ambassade de la République du
Cameroun
Via Siracusa 4-6
00161 Rome

CANADA

MACNEIL, Paul
Director General, Strategic Policy and
Planning Directorate
Department of Fisheries and Oceans of
Canada
200 Kent Street
Ottawa, Ontario K1A 0E6

ANDRZEJEWSKI, Piotr
Agriculture and Fisheries Trade Policy
Division
Department of External Affairs
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario

WEYBRECHT, Earl W.
Minister Counsellor/Permanent
Representative of Canada to FAO
Canadian Embassy
(Office of the Permanent and Alternate
Permanent Representatives)
Via Zara 30
00198 Rome

HINDS, Len
Senior Fisheries and Marine Specialist
Canadian International Development
Agency (CIDA)
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec

DAVY, Brian
Associate Director (Fisheries)
International Development Research
Centre
Box 8500
Ottawa

CAP-VERT

MARTINS DUARTE, Maria de Lourdes
(Mme)
Représentant Permanent adjoint du
Cap-Vert auprès de la FAO
Représentation permanente de la
République du Cap-Vert auprès de la
FAO
Viale Algeria 85-89
00144 Rome

CHILI

TRIVELLI, Hugo
Embajador ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Chile ante la FAO
Via Nazionale 54
00184 Roma

FERNANDEZ, Samuel
Ministro Consejero/Representante
Permanente Alterno de la
República de Chile ante la FAO
Via Nazionale 54
00184 Roma

CHINE

JIANSAN, Jia
Deputy Director
Bureau of Aquatic Products
Ministry of Agriculture
Beijing

XIHUA, Wang
Division Director
Bureau of Fisheries Management and
Fishing Port Superintendence
Ministry of Agriculture
Beijing

JIANHUA, Li
Deputy Division Director
Bureau of Aquatic Products
Ministry of Agriculture
Beijing

PEIHENG, Zhao
Senior Engineer
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
Beijing

CHYPRE

LOIZIDES, Chrysanthos
Agricultural Attaché/Alternate Permanent
Representative of Cyprus to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Cyprus to FAO
Piazza Farnese 44
00186 Rome

COLOMBIE

BULA HOYOS, Gonzalo
Embajador ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Colombia ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

FERNANDEZ, Olga Clemencia (Sra)
Primer Secretario/Representante
Permanente Alterno de Colombia ante
la FAO
Representación Permanente de la
República de Colombia ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

HURTADO, Mery
Tercer Secretario
Representación Permanente de la
República de Colombia ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

CONGO

MOMBOULI, Michel
Conseiller/Représentant Permanent
adjoint du Congo auprès de la FAO
Ambassade de la République populaire du
Congo
Via Modena 50
00184 Rome

COREE, REPUBLIQUE DE

PARK, Kwang Hoon
Director-General, Office of Planning and
Management
National Fisheries Administration
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Seoul

KIM, Young Gyu
Assistant Director
Fisheries Promotion Bureau
National Fisheries Administration
Seoul

WON, Kwang Shik
Deputy Permanent Representative of the
Republic of Korea to FAO
Embassy of the Republic of Korea
Via Barnaba Oriani 30
00197 Rome

CHO, Bong-Hwan
Alternate Permanent Representative of
the Republic of Korea to FAO
Embassy of the Republic of Korea
Via Barnaba Oriani 30
00197 Rome

COTE D'IVOIRE

YOMAN, Konan Daniel
Représentant permanent adjoint de
Côte d'Ivoire auprès de la FAO
Ambassade de la République de
Côte d'Ivoire
Via Lazzaro Spallanzani 4-6
00161 Rome

CUBA

NUIRY SÁNCHEZ, Juan
Embajador de Cuba ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Cuba ante la FAO
Via Licinia 13a
00153 Roma

LEYVA FELICIANO, María Cristina
(Sra)
Funcionaria Dirección Relaciones
Internacionales
Ministerio Industria Pesquera
Barlovento
Jaimanitas, Santa Fe
Ciudad Habana

DANEMARK

GLISTRUP, John
Permanent Representative of Denmark to
FAO
Royal Danish Embassy
Via dei Monti Parioli 50
00197 Rome

POULSEN, Ole
Head of Section
Ministry of Fisheries
Stormgade 2
DK-1470 Copenhagen

MIKKELSEN, Niels
Head of Section
Ministry of Foreign Affairs
Asiatisk Plads 2
DK-1448 Copenhagen K

JOHANNESSEN, Trygvi
Head of Faroese Government Office
7 Hojbro Plads
1200 Copenhagen

DOMINIQUE

EGYPTE

EL MOURSY EL-BAWAB, Magdy
Director-General
Authority for Fisheries Resources
Ministry of Agriculture and Food Security
4 Tayaran St.
Nasr City, Cairo

SABET, Ashraf
Engineer
Arab Maritime Transport Academy
Ministry of Agriculture and Food Security
Alexandria

HAMDI, Yousef A.
Alternate Permanent Representative of
Egypt to FAO
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267
00199 Rome

EL SALVADOR

JIMENEZ ZEPEDA, María Eulalia
(Sra)
Representante Permanente Adjunta de
El Salvador ante la FAO
Embajada de la República de
El Salvador
Via Gualtierio Castellini 13
00197 Roma

VIDES, Eduardo
Representante Permanente Alterno de
El Salvador ante la FAO
Embajada de la República de
El Salvador
Via Gualtierio Castellini 13
00197 Roma

EQUATEUR

PONCE, Roberto
Representante Permanente Alterno de
Ecuador ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Guido d'Arezzo 14
00198 Roma

ESPAGNE

SOTO, Concepción (Sra)
Subdirectora General de Relaciones
Pesqueras Internacionales, Zona Norte
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
c/ Ortega y Gasset 57
28009 Madrid

BARBERO MARTIN, Angel
Representante Permanente de España
ante la FAO
Embajada de España
Largo dei Lombardi 21
00186 Roma

DEL CARMEN CADENAS DE LLANO,
María (Sra)
Jefe de Negociado de la Sección de
Organismos Multilaterales
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
c/ Ortega y Gasset 57
28009 Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

SNEAD, Larry
Director
Office of Fisheries Affairs
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
Department of State
Washington, D.C.

TUTTLE, Robin (Ms)
Foreign Affairs Officer
Office of International Affairs
National Marine Fisheries Service
National Oceanic and Atmospheric
Administration
Department of Commerce
Washington, D.C.

HILL, Steven D.
First Secretary/Alternate Permanent
Representative of the United States of
America to FAO
Permanent Representation of the United
States of America to FAO
Via Aurelia 294/A
00165 Rome

ETHIOPIE

YILALA, Assefa
Alternate Permanent Representative of
Ethiopia to FAO
Embassy of the People's Democratic
Republic of Ethiopia
Via Cristoforo Colombo 440
00145 Rome

FIDJI

FINLANDE

ARO, Markku
Chief of Bureau
Ministry of Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3A
00170 Helsinki

NISKANEN, Pekka
Chief Inspector
Ministry of Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3A
00170 Helsinki

KURTEN, Gunilla (Ms)
Counsellor/Deputy Permanent
Representative of Finland to FAO
Embassy of the Republic of Finland
Via Lisbona 3
00198 Rome

FRANCE

SILVESTRE, Daniel
Chargé de Mission
Ministère de la Mer
Direction des Pêches Maritimes et
Cultures Marines
3, Place de Fontenoy
75007 Paris

FRANQUEVILLE, Claude
Chargé de Mission
Ministère de la Coopération et du
Développement
20, rue Monsieur
75007 Paris

POINSARD, Francis
Biologiste des Pêches
Direction des Ressources Vivantes,
IFREMER
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux

GABON

MOUELE, Dominique
Secrétaire Principal pour les Pêches,
Commission Nationale FAO
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
B.P. 551
Libreville

GHANA

ARMAH, Marquaye
Deputy Director of Fisheries
Ministry of Agriculture
P.O. Box 630
Accra

LAMPTEY, George O.
Ambassador/Permanent Representative of
Ghana to FAO
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana 4
00199 Roma

TURKSON, Joseph
Alternate Permanent Representative of
Ghana to FAO
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana 4
00199 Roma

GRECE

KOLIIOU-PETRAKAKOU, Constantina
(Ms)
Deputy Permanent Representative of
Greece to FAO
Permanent Representation of Greece to
FAO
Viale Liegi 33
00198 Rome

GUATEMALA

MISHAAN, Rita (Sra)
Representante Permanente de Guatemala
ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Via dei Colli della Farnesina 128
00194 Roma

GUINEE

KOUROUMA, Mamba
Chef du Service Aménagement
Secrétariat d'Etat aux Pêches
B.P. 296
Conakry

KABA, Ibrahima
Représentant Permanent Adjoint de
Guinée auprès de la FAO
Ambassade de la République de Guinée
Via Adelaide Ristori 9/13
00197 Rome

GUINEE EQUATORIALE

BIKORO EKO ADA, José
Director General de Aguas y Pesca
Ministerio de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Forestal
Malabo

ELA ABAGA MIKUE, Alberto Antonio
Ministerio de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Forestal
Malabo

HONDURAS

REINA, Mayra (Sra)
Representante Permanente Adjunta de
Honduras ante la FAO
Embajada de la República de Honduras
Via Andrea Bafile 5
00195 Roma

HONGRIE

PINTER, Károly
Senior Officer
Ministry of Agriculture
Kossuth L. tér 11.
H-1055 Budapest

INDE

BHAGWAN, Vishnu
Minister (Agriculture)/Alternate
Permanent Representative of India to
FAO
Embassy of the Republic of India
Via XX Settembre 5
00187 Rome

INDONESIE

ABDULLAH, Muchtar
Director General
Directorate General of Fisheries
Ministry of Agriculture
Jl. Harsono RM. 3
Pasar Minggu
Jakarta 12550

RAHARDJO, Kusno
Director of Planning
Directorate General of Fisheries
Ministry of Agriculture
Jl. Harsono RM. 3
Pasar Minggu
Jakarta 12550

HUTAGALUNG, Saut
Chief, Programme and Project Aid
Preparation Section
Directorate General of Fisheries
Ministry of Agriculture
Jl. Harsono RM. 3
Pasar Minggu
Jakarta 12550

SUDARMAN, Deddy
Head of Economic Section/Alternate
Permanent Representative of Indonesia
to FAO
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania 55
00187 Rome

ISKANDAR YUSUF, Enda
Official
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania 55
00187 Rome

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

KAVOUSIAN, Abdolhamid
Deputy Managing Director for Iranian
Fisheries
Jehad Sazandegi
Keshavarz Bol.
Teheran

MAYGOLINEJAD, Ebrahim
Shilat Iran
Jehad Sazandegi
Keshavarz Bol.
Teheran

KARBASI, Parviz
Alternate Permanent Representative of
the Islamic Republic of Iran to FAO
Permanent Representation of the Islamic
Republic of Iran to FAO
Via Aventina 8
00153 Rome

IRLANDE

GAULE, John J.
Alternate Permanent Representative of
Ireland to FAO
Embassy of Ireland
Largo del Nazareno 3
00187 Rome

ISRAEL

KREDO, Doron
Director, Marine Fisheries Department
Ministry of Agriculture
P.O. Box 7011
Hakirya, Tel Aviv 61070

ITALIE

VALENZA, Gian Luigi
Ambassadeur auprès de la FAO
Représentation permanente de l'Italie
auprès de la FAO
Piazza Margana 19
00186 Rome

COLOMBO SACCO, Ugo
Segretario di Legazione
Représentation permanente de l'Italie
auprès de la FAO
Piazza Margana 19
00186 Rome

PINOTTI BELLO, Daniela (Mme)
Assistente Commerciale
Représentation permanente de l'Italie
auprès de la FAO
Piazza Margana 19
00186 Rome

MAGGIO APRILE, Giuseppe
Direzione Generale Pesca Marittima
Ministero Marina Mercantile
Viale dell'Arte 16
Roma

MELATTI, Giuseppe
Direzione Generale Pesca Marittima
Ministero Marina Mercantile
Viale dell'Arte 16
Roma

DELLA SETA, Giovanni
Laboratorio Centrale di Idrobiologia
Ministero Agricoltura e Foreste
Roma

SAVI, Paolo
Comitato Nazionale Italiano Codex
Alimentarius
Ministero Agricoltura e Foreste
Via Lago di Lesina 22
00199 Rome

JAPON

SHIMA, Kazuo
Deputy Director-General
Fisheries Agency of Japan
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo

FUJINAMI, Norio
Special Advisor to the Minister of
Agriculture, Forestry and Fisheries
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo

NIWA, Akira
Deputy Director, Offshore Fisheries
Division
Fisheries Promotion Department
Fisheries Agency of Japan
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo

KOMATSU, Masayuki
Alternate Permanent Representative of
Japan to FAO
Embassy of Japan
Via Quintino Sella 60
00187 Rome

TAKAGI, Yoshihiro
Director, Planning Division
Planning and Development Department
Overseas Fisheries Cooperation
Foundation
Akasaka 2-17-22, Minato-ku
Tokyo

EGUCHI, Hidenobu
Assistant Director
Planning Division
Planning and Development Department
Overseas Fisheries Cooperation
Foundation
Akasaka 2-17-22
Minato-ku
Tokyo

HANAFUSA, Katsuma
Deputy Director
Foreign Affairs Division
Fisheries Agency of Japan
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo

KENYA

ODERO, Norbert
Director of Fisheries
Ministry of Regional Development
Fisheries Department
P.O. Box 58187
Nairobi

DON NANJIRA, Daniel
Ambassador of Kenya to FAO
Embassy of the Republic of Kenya
Via Icilio 14
00153 Rome

MBOGOTT, Benson
Alternate Permanent Representative of
Kenya to FAO
Embassy of the Republic of Kenya
Via Icilio 14
00153 Rome

NZUE, Patrick M.
Alternate Permanent Representative of
Kenya to FAO
Embassy of the Republic of Kenya
Via Icilio 14
00153 Rome

KOWEIT

HAYAT, Fatimah Hassan J. (Ms)
Alternate Permanent Representative of
Kuwait to FAO
Embassy of the State of Kuwait
Via Archimede 124/126
00197 Rome

LESOTHO

LETEKA, Masuhla Humphrey
Counsellor/Alternate Permanent
Representative of Lesotho to FAO
Embassy of the Kingdom of Lesotho
Via di Porta Pertusa 4
00165 Rome

LIBYE

MAHRUG, Ali
Acting Permanent Representative of Libya
to FAO
Permanent Representation of the Socialist
People's Libyan Arab Jamahiriya to
FAO
Via Nomentana 365
00162 Rome

MADAGASCAR

RABE, Raphaël
Représentant permanent adjoint de
Madagascar auprès de la FAO
Ambassade de la République
démocratique de Madagascar
Via Riccardo Zandonai 84A
00194 Rome

MALAISIE

DATO SHAHROM, Majid
Director-General
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture
Wisma Tani, Jalan Sultan Salahuddin
50624 Kuala Lumpur

GHAZALLI, M. Zaki
Alternate Permanent Representative of
Malaysia to FAO
Embassy of the Federation of Malaysia
Via Nomentana 297
00162 Rome

MOHAMMED, Mohd. Zulkifli
Alternate Permanent Representative of
Malaysia to FAO
Embassy of the Federation of Malaysia
Via Nomentana 297
00162 Rome

MALAWI

MALTE

SCICLUNA-SPITERI, A.
Director of Agriculture and Fisheries
Ministry of Agriculture and Fisheries
Valletta

MAROC

RAMI, Mohamed
Directeur
Institut scientifique des pêches maritimes
B.P. 21
Casablanca

ROUCHDI, Mohamed
Chef de la Division de la production
halieutique
Ministère des Pêches Maritimes et de la
Marine Marchande
Rabat

SINACEUR, Mustapha
Représentant Permanent adjoint du Maroc
auprès de la FAO
Ambassade du Royaume du Maroc
Via Lazzaro Spallanzani 8-10
00161 Rome

IDELHAJ, Abdelouahed
Chef de la Division halieutique
Institut scientifique des pêches maritimes
B.P. 21
Casablanca

RAFIKI, Abdelkebir
Chef de la Division des Relations
Internationales
Ministère des Pêches Maritimes et de la
Marine Marchande
Rabat

ARIFI, Abdesselem
Représentant Permanent Suppléant du
Maroc auprès de la FAO
Ambassade du Royaume du Maroc
Via Lazzaro Spallanzani 8-10
00161 Rome

MAURICE

SEEBALLUCK, Suresh Chundre
Principal Assistant Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries and
Natural Resources
3rd level, Registrar-General's Building
Port Louis

MAURITANIE (REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE)

BA, Moctar
Directeur CNROP
Ministère des Pêches et de l'Economie
Maritime
B.P. 22
Nouadhibou

MEXIQUE

MORENO, María de los Angeles (Sra)
Secretaría de Pesca
Secretaría de Pesca
Av. Alvaro Obregón 269
México, D.F.

JUSIDMAN DE B., Clara (Sra)
Subsecretaria de Pesca
Secretaría de Pesca
Av. Alvaro Obregón 269
México, D.F.

DE LARA, Salvador
Director General de Asuntos Pesqueros de
la Secretaría de Pesca
Av. Alvaro Obregón 269
México, D.F.

LIZARRAGA SAUCEDO, Margarita
(Sra)
Directora General del Instituto Nacional
de Pesca
Secretaría de Pesca
Chilponcingo 70
México, D.F.

LICHTINGER, Victor
Coordinador de Recursos Naturales y
Medio Ambiente
Secretaría de Relaciones Exteriores
Torre de Tlatelolco
México, D.F.

LUNA CORONA, Damaso
Director de Políticas y Acuerdos
Pesqueros Internacionales de
la Secretaría de Pesca
Av. Alvaro Obregón 269
México, D.F.

MARTINEZ TORRES, Jaime
Consejero para Asuntos Pesqueros
Representación de México ante la FAO
Embajada de los Estados Unidos
Mexicanos
Via Lazzaro Spallanzani 16
00161 Roma

ZAVALA ELIAS, Juan José
Director de Cooperación y Fomento
Pesqueros Internacionales
Secretaría de Pesca
Av. Alvaro Obregón 269
México, D.F.

ZAMORA, Dina (Sra)
Secretaria particular de la Sra. Moreno
Secretaría de Pesca
Av. Alvaro Obregón 269
México, D.F.

MYANMAR

LWIN, Sein
Director
Department of Fisheries
Ministry of Livestock, Breeding and
Fisheries
Yangon

SWA, Kyaw
Alternate Permanent Representative of
the Union of Myanmar to FAO
Embassy of the Union of Myanmar
Via Vincenzo Bellini 20
00198 Rome

NICARAGUA

ALTAMIRANO, Alberto
Ministro Consejero/Representante
Permanente Alterno de Nicaragua ante
la FAO
Embajada de la República de Nicaragua
Via Brescia 16
00198 Roma

MORALES, Javier
Presidente Ejecutivo INPESCA
INPESCA
Km. 6,5 Carretera Sur
Managua

ROBELO, Alvaro
Embajador/Representante Permanente de
Nicaragua ante la FAO
Embajada de la República de Nicaragua
Via Brescia 16
00198 Roma

NIGER

NIGERIA

GAFFAR, Jimoh Abayomi
Director of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Fisheries Department
Wuse Zone 1
Abuja

BATURE, F.
Permanent Representative of Nigeria to
FAO
Embassy of the Federal Republic of
Nigeria
Via Orazio 14-16
00193 Rome

NORVEGE

REPPE, Bjorn
Adviser
Ministry of Fisheries
Oslo

VARN, Vigdis (Ms)
Senior Project Officer
Norwegian Agency for International
Development
Gabelsgate 27
0272 Oslo 2

STROMME, Tore
Research Officer
Institute for Marine Research
P.O. Box 1870
Nordnes - Bergen 5024

NOUVELLE-ZELANDE

RYAN, John
Permanent Representative of
New Zealand to FAO
Embassy of New Zealand
Via Zara 28
00198 Roma

LUXTON, David
First Secretary/Alternate Permanent
Representative of New Zealand to FAO
Embassy of New Zealand
Via Zara 28
00198 Rome

OMAN

HAMAD, Hamdan Salim Al-Yahyai
Director, Technical Services and Extension
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 467
Muscat

BIN SALMAN, Hamed
Head, Surveillance and Licenses Section
Department of Fisheries Salalah
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 467
Muscat

OUGANDA

SAKIRA, Wilberforce
Alternate Permanent Representative of
Uganda to FAO
Embassy of the Republic of Uganda
Via Giuseppe Pisanelli, 1
00196 Rome

PAKISTAN

KHAN, M. Saleem
Agricultural Counsellor/Alternate
Permanent Representative of Pakistan
to FAO
Embassy of the Islamic Republic of
Pakistan
Via della Camilluccia 682
00135 Rome

PANAMA

MALTEZ, Horacio
Encargado de Negocios a.i.
Representación Permanente de la
República de Panamá ante la FAO
Via dei Gracchi 161
00192 Roma

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

DOI, Akoka
Minister for Fisheries and Marine
Resources
Parliament House
Waigani

LILI, Pochon
First Assistant Secretary
Department of Fisheries and Marine
Resources
P.O. Box 165
Konedobu

WAPI, Andrew G.,
Ministry of Fisheries
Parliament House
Waigani

PAYS-BAS

PRILLEVITZ, Frederik Ch.
Minister Plenipotentiary/Permanent
Representative of the Netherlands to
FAO
Permanent Representation of the Kingdom
of the Netherlands to FAO
Via delle Terme Deciane 6
00153 Rome

DEN HELD, A.
Directorate for Agricultural Development
Cooperation
Ministry of Agriculture, Nature
Management and Fisheries
Postbus 20401
2500 EK The Hague

BEZEMER, Jacob
Directorate of Fisheries
Ministry of Agriculture, Nature
Management and Fisheries
Postbus 20401
2500 EK The Hague

JANUS, Peter R.
Alternate Permanent Representative of
the Netherlands to FAO
Permanent Representation of the
Kingdom of the Netherlands to FAO
Via delle Terme Deciane 6
00153 Rome

PEROU

CANAL TORRES, Felix Alberto
Ministro de Pesquería
Ministerio de Pesquería
Loreto N° 1135
103 Breña
Lima

VARA OCHOA, Manuel
Embajador/Representante Permanente del
Perú ante la FAO
Representación Permanente de la
República del Perú ante la FAO
Lungotevere Portuense 150
00153 Roma

GARAYAR MELENDEZ, Luis Alberto
Presidente del Fondo de Reactivación
Pesquería
Esquina 28 de julio-Petit Tuars
Lima

RODRIGUEZ, Jorge
Presidente
Empresa Peruana de Servicios Pesqueros
Ministerio de Pesquería
Edificio los Recaudadores
Calle Las Tunas s/n
Salamanca - ATE - Lima

PHILIPPINES

GAVINO, Maria Luisa (Ms)
Agricultural Analyst
Embassy of the Republic of the
Philippines
Via S. Valentina 12-14
00197 Rome

POLOGNE

KARNICKI, Zbigniew
Director
Sea Fisheries Institute
Al. Zjednoczenia 1
81-345 Gdynia

STROJWAS, Tadeusz
Deputy Permanent Representative of
Poland to FAO
Embassy of the Republic of Poland
Via Pietro Paolo Rubens 20
00197 Rome

WRZESNIEWSKI, Ireneusz
Deputy Director
Department of Maritime Policies
Ministry of Transport and Maritime
Economy
ul. Chalubinskiego 4/6
Warsaw

PORTUGAL

MONTEIRO, Eurico
Deputy General Director of Fisheries
Ministry of Agriculture and Fisheries
Direcção Geral Pescas
Av. Brasilia
1400 Lisboa

COIMBRA MARTINS, Jorge
Alternate Permanent Representative of
Portugal to FAO
Embassy of the Portuguese Republic
Via Giacinta Pezzana 9
00197 Rome

QATAR

AL-HAMADI, Salman
First Secretary
Permanent Mission of the State of Qatar
to the Office of the United Nations in
Geneva
149B, route de Ferney
1218 Grand Saconnex
Geneva

REPUBLIQUE POPULAIRE
DEMOCRATIQUE DE COREE

LI, Jong Hyok
Ambassador to FAO
Permanent Representation of the
Democratic People's Republic of Korea
to FAO
Via Ludovico di Savoia 23
00198 Rome

CHONG, Yun Hyong
Counsellor/Deputy Permanent
Representative
Permanent Representative of the
Democratic People's Republic of Korea
to FAO
Via Ludovico di Savoia 23
00198 Rome

LI, Si Hong
Third Secretary
Permanent Representation of the
Democratic People's Republic of Korea
to FAO
Via Ludovico di Savoia 23
00198 Rome

ROYAUME-UNI

TARBIT, J.
Senior Fisheries Adviser
Overseas Development Administration
Eland House, Stag Place
London SW1E 5DH

BEALES, R.W.
Senior Fisheries Adviser
Overseas Development Administration
Eland House, Stag Place
London SW1E 5DH

ALLEN, Ray
FAO Desk Officer
Overseas Development Administration
Eland House, Stag Place
London SW1E 5DH

GOLDSACK, J.R.
Minister/Permanent Representative of the
UK to FAO
British Embassy
Via XX Settembre 80/A
00187 Rome

RWANDA

SENEGAL

DIOP, Abdoul Hamid
Directeur de l'océanographie et des pêches
maritimes
B.P. 289
Dakar

NDIAYE, Boubakary
Commission sous-régionale des pêches
B.P. 289
Dakar

AIDARA, Sidaty
Conseiller/Représentant permanent
adjoint du Sénégal auprès de la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Via Lisbona 3
00198 Rome

SEYCHELLES

BONNELAME, Jeremy
Minister of Agriculture and Fisheries
Ministry of Agriculture and Fisheries
Unity House
Victoria, Mahé

MICHAUD, Philippe
Managing Director
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Fishing Port, Mahé

SOUDAN

HASSAN, Mohamed Kheir
Director of Fisheries
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
P. O. Box 293
Khartoum

AHMED, Gamal Mohamed
Counsellor (Agricultural Affairs)
Embassy of the Republic of the Sudan
Villa San Sebastiano
Viale di Porta Ardeatina, 1
00154 Rome

SAEED, Osman Mohamed
Director, Fisheries Research Centre
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
P.O. Box 1489
Khartoum

SRI LANKA

ATAPATTU, Anton R.
Director, Department of Fisheries and
Aquatic Resources
Ministry of Fisheries and Aquatic
Resources
Maligawatte
Colombo 10

MAGEDARAGAMAGE, Neil
First Secretary/Alternate Permanent
Representative of Sri Lanka to FAO
Embassy of the Democratic Socialist
Republic of Sri Lanka
Via Giuseppe Cubano 6-8
00197 Rome

SUEDE

WRAMNER, Per
Director-General
National Board of Fisheries
Box 2565
S-40317 Göteborg

HOERSTADIUS, Gunnar
Head of Division
Ministry of Agriculture
S-10333 Stockholm

TORELL, Magnus
Senior Administrative Officer
Swedish International Development
Authority (SIDA)
S-10525 Stockholm

JOHANSSON, Reine J.
Chairman, Federation of Swedish
Fishermen
Gothenburg

TANZANIE

SICHONE, W.A.M.
Director of Fisheries (Tanzania)
Ministry of Tourism, Natural Resources
and Environment
P.O. Box 2462
Dar-es-Salaam

MAKAME, N.
Director of Fisheries (Zanzibar)
Ministry of Agriculture, Livestock and
Natural Resources
P.O. Box 774
Zanzibar

MWINYIGOHA, Hamisi
Minister Plenipotentiary/Alternate
Permanent Representative of Tanzania
to FAO
Embassy of the United Republic of
Tanzania
Via Giambattista Vico, 9
00196 Rome

TCHECOSLOVAQUIE

SZABO, Arpád
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary of the Czech and Slovak
Federal Republic to FAO
Permanent Representation of the Czech
and Slovak Federal Republic to FAO
Via dei Colli della Farnesina 144
00194 Rome

THAILANDE

SAISITHI, Bungorn
Deputy Director General
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rajdamnern Avenue
Bangkok 10200

ROJANAVIPART, Pongsak
Senior Officer
Fishery Policy and Planning Division
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rajdamnern Avenue
Bangkok 10200

SOMKANAE, Mongkol
Commercial Counsellor
Royal Thai Embassy
Via del Serafico, 135
00142 Rome

KORSIEPORN, Pinit
Alternate Permanent Representative of
Thailand to FAO
Royal Thai Embassy
Via Zara, 9
00198 Rome

TUNISIE

BEN ROMDHANE, Amor
Ministre Plénipotentiaire auprès de la
FAO
Représentation permanente de la Tunisie
auprès de la FAO
Via Asmara 7
00199 Rome

BEL HADJ, Sadok
Directeur
Ministère de l'Agriculture
32, rue Alain Savary
1002 Tunis

TURQUIE

OKURER, Gürsu
Minister Counsellor
Permanent Representation of the Republic
of Turkey to FAO
Via Palestro 28
00185 Rome

URUGUAY

ORIBE STEMMER, Juan Edgardo
Director
Instituto Nacional de Pesca (INAPE)
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Constituyente 1497
Montevideo

SOMMA RIBA, Gustavo
Representante Permanente Alterno de
Uruguay ante la FAO
Embajada de la República Oriental del
Uruguay
Via Vittorio Veneto 183
00187 Roma

VENEZUELA

HERRERA TERAN, Francisco
Director General Sectorial de Pesca y
Acuicultura
Ministerio de Agricultura y Cría
Torre Este, Parque Central
Apartado Postal 1349, Carmelitas
Caracas

PULVENIS, Jean-François
Embajador
Director de Fronteras Terrestres y
Marítimas
Ministerio de Relaciones Exteriores
Torre Mre, Piso 13
Esquinas de Carmelitas
Caracas

MURILLO MORANTES, Alberto
Representante Permanente Alterno
Representación Permanente de la
República de Venezuela ante la FAO
Via Antonio Gramsci, 14/6
00197 Roma

VIANA DEL BARRIO, María
Concepción (Sra)
Representante Permanente Alternas
Representación Permanente de la
República de Venezuela ante la FAO
Via Antonio Gramsci, 14/6
00197 Roma

VALERO, Santos
Asesor de la División del Mar
Ministerio de Relaciones Exteriores
Torre Mre, Piso 13
Esquinas de Carmelitas
Caracas

GIMENEZ, Carlos
Biólogo
Comisión Agricultura
Senado de la República
Esq. Pajarito
Caracas

ORTISA, Santo A. Roberto
Asesor
FENAPESCA - AVATUN
Cruz de Candelario
Ferrenfuim - CCS

YEMEN (REPUBLIQUE DU)

BAKHADER, Ahlem Yeslam
Under Secretary
Ministry of Fish Wealth
Sana'a

TALEB, Ahmed Abdullah
Minister Plenipotentiary
Alternate Permanent Representative of
Yemen to FAO
Permanent Representation of the
Republic of Yemen to FAO
Via Enrico Albanese 45
00149 Rome

ALAGBARY, Ali Abdulla
Alternate Permanent Representative of
Yemen to FAO
Permanent Representation of the
Republic of Yemen to FAO
Via Enrico Albanese 45
00149 Rome

YUGOSLAVIE

ZAIRE

ZAMBIE

MUDENDA, Hangoma Gordon
Deputy Director of Fisheries
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Box 350100
Chilanga

LUNGU, Josias P.
First Secretary/Alternate Permanent
Representative of Zambia to FAO
Embassy of the Republic of Zambia
Via Ennio Quirino Visconti 8
00193 Rome

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DE LA FAO
NE SIEGEANT PAS AU COMITE

BAHREIN

AL QASEER, Jasim Ahmad
Director, Fisheries Directorate
Ministry of Commerce and Agriculture
P.O. Box 20071
Bahrain

SANTIESTEBAN MONTERO, Hilda
María (Srta)
Ministro Consejero/Representante
Permanente Alterna de Costa Rica
ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Costa Rica ante la FAO
Via Albalonga 7
00183 Rome

COSTA RICA

MAS HERRERA, Oscar
Embajador/Representante Permanente
de Costa Rica ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Costa Rica ante la
FAO
Via Albalonga 7
00183 Rome

LIBERIA

BARBESCHI, Sergio
Technical Attaché
Commercial Office of Liberia
Technical Sector
Consulate of Liberia
Via Fatebenefratelli 32
20121 Milan

HAG, Yasmin (Srta)
Primer Secretario/Representante
Permanente Alterna de Costa Rica
ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Costa Rica ante la FAO
Via Albalonga 7
00183 Rome

SAO TOME-ET-PRINCIPE

PRAZERES, Arzemi de Jesus Ribeivo
da Costa
Directeur général des Pêches
Ministère de l'Agriculture et Pêches
B.P. 59
Sao Tomé

D'ALMEIDA, Aida María (Mme)
Technicienne-chercheur du laboratoire de
biologie maritime
Ministère de l'Agriculture et Pêches
B.P. 59
Sao Tomé

SIERRA LEONE

KAMARA, Abu Bakarr
Director of Fisheries
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Forestry
P.M.B. 435
Youyi Building, Brookfields
Freetown

SUISSE

DE POURTALES, Rudolf
Ministre/Représentant Permanent
Suppléant auprès de la FAO
Ambassade de Suisse
Via Barnaba Oriani 61
00197 Rome

SWAZILAND

NGWENYA, Magalela
Chief Project Coordinator
Ministry of Agriculture and Cooperatives
PO Box 162
Mbabane

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

IKRIANNIKOV, Vladimir
Deputy Head
Department of Foreign Relations
Ministry of Fisheries
Rozhdestvensky Blvd. 12
Moscou

MAKEYEV, Vladimir
Special Assistant to the Deputy Minister
Ministry of Fisheries
Rozhdestvensky Blvd. 12
Moscou

ROUKHLIADA, A.
Counsellor
Embassy of the Union of Socialist Soviet
Republics
Via Gaeta 5
Rome

BOGDANOV, Serguei
Embassy of the Union of Socialist Soviet
Republics
Via Gaeta 5
Rome

FOKINE, L.A.
Embassy of the Union of Socialist Soviet
Republics
Via Gaeta 5
Rome

OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DE LA FAO

SAINT-SIEGE

FERRARI-TONIOLO, Mgr. Agostino
Observateur Permanent du Saint-Siège
auprès de la FAO
Piazza S. Callisto
Cité du Vatican

BERNARDI, Lelio
Conseiller en agriculture
Bureau de l'Observateur permanent du
Saint-Siège auprès de la FAO
Piazza S. Callisto
Cité du Vatican

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

NATIONS UNIES

NELSON, L. Dolliver M.
Principal Officer
Office for Ocean Affairs and the Law of
the Sea
One United Nations Plaza
New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'EDUCATION, LA
SCIENCE ET LA CULTURE

KULLENBERG, Gunnar
Secretary, IOC
Unesco
7, Place de Fontenoy
75700 Paris, France

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

REYNOLDS, Philip
Senior Programme Officer
Division for Global and Interregional
Programmes
UNDP
One United Nations Plaza
New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique

COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE

KULLENBERG, Gunnar
Secretary IOC
Unesco
7, Place de Fontenoy
75700 Paris, France

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL

GALAT, Boris
Industrial Development Officer
Agro-based Industries Branch
Industrial Operations Technology
Division
Department of Industrial Operations
UNIDO
PO Box 300
A-1400 Vienne, Autriche

CENTRE DU COMMERCE
INTERNATIONAL (CNUCED/GATT)

KORTBECH-OLESEN, R.
Senior Market Development Adviser
International Trade Centre
UNCTAD/GATT
54-56 rue de Montbrillant
CH 1202 Genève, Suisse

BANQUE MONDIALE

LOAYZA, Eduardo
Fisheries Development Adviser
Agriculture and Rural Development
Department
World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique

PROGRAMME ALIMENTAIRE
MONDIAL

DUE, Torben
Desk Officer
Bureau pour l'Amérique latine et les
Caraïbes
Département des Opérations
Via Cristoforo Colombo 426
00144 Rome

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

NAUEN, C. (Mme)
Administrateur Principal à la Direction
générale du développement
Commission des Communautés
européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

STRANIERO, G.
Administrateur à la Direction générale
de la Pêche
Commission des Communautés
européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

SECRETARIAT DU
COMMONWEALTH

MUTHAMA, Joshua
Director
Food Production and Rural Development
Division
Commonwealth Secretariat
Marlborough House
Pall Mall, London SW1Y 5HX
Royaume-Uni

FAKAHAU, Semisi
Project Officer (Fisheries Development)
Food Production and Rural Development
Division
Commonwealth Secretariat
Marlborough House
Pall Mall, London SW1Y 5HX
Royaume-Uni

CONSEIL DE L'EUROPE

Lord KINNOULL
c/o Daniel Smith
32 St. James's Street
London SW1
Royaume-Uni

NIEGEL, Lorenz
Vice-President of the Committee on
Agriculture
Council of Europe
Saarstrasse 26
Lichtenfels
D-8629 Allemagne

COMMISSION INTERNATIONALE
DES PECHES DE LA BALTIQUE

BRUSKI, Zbigniew
Secretary IBSFC
ul. Hoja 20
00-528 Warsaw
Pologne

COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DES
THONIDES DE L'ATLANTIQUE

SOTO, Concepción (Sra)
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
c/ Ortega y Gasset 57
28009 Madrid
Espagne

CONSEIL INTERNATIONAL POUR
L'EXPLORATION DE LA MER

KULLENBERG, Gunnar
Secretary of the IOC Secretariat
IOC/Unesco
7 Place Fontenoy
75700 Paris, France

LIGUE DES ETATS ARABES

ROUEIHA, Khaldoun
Counsellor for Political Affairs
League of Arab States
Piazzale delle Belle Arti 6
00196 Rome

ORGANISATION DES ETATS DES
CARAIBES ORIENTALES

JOSEPH, Daven
Development Officer
OECS Fisheries Unit
Castries
Sainte-Lucie

ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES

HOLMBERG, Lars
Head, Fisheries Division
Directorate for Food, Agriculture and
Fisheries
OECD
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
France

ORGANIZACION LATINO-
AMERICANA DE DESARROLLO
PESQUERO (OLDEPESCA)

BUSTAMMANTE CUEVA, Alba
Director Ejecutivo
OLDEPESCA
Apartado Postal 10168
Lima 34
Pérou

ORGANISME DES PECHES DU
FORUM DU PACIFIQUE SUD

WRIGHT, Andrew
FFA Research Coordinator
Box 629
Honiara
Iles Salomon

CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES
PECHES DE L'ASIE DU SUD-EST

BHUKASWAN, Thiranpan
Secretary-General, Liaison Office,
SEAFDEC
956 Olympia Road, 4th floor
Rama IV Road
Bangkok 10500, Thaïlande

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ALLIANCE INTERNATIONALE DES
FEMMES

PILLAY, Sarojini (Ms)
Permanent Representative to FAO
Via Mar della Cina 142
00144 Rome

ALLIANCE COOPERATIVE
INTERNATIONALE

VISANI, Lino
ICA Alternate Representative to FAO
Confederazione Cooperative Italiane
Borgo Santo Spirito 78
00193 Rome

CONSEIL INTERNATIONAL DES
FEMMES

ROSSINI, Lydie (Ms)
ICW Permanent Representative to FAO
Via Tailandia 26
00144 Rome

PASSERINI, Lena (Ms)
ICW Accredited Representative to FAO
Via Antonio Pollaiolo 2
00197 Rome

FEDERATION SYNDICALE
MONDIALE

CASADEI, Anna Laura (Mme)
Représentante permanente de la FSM
auprès de la FAO
Via C. Colombo 185
00147 Rome

BUREAU DU COMITE A LA DIX-NEUVIEME SESSION

Présidente:	María de los Angeles Moreno (Mexique)
Première Vice-Présidente:	Concepción Soto (Espagne)
Vice-Présidents:	Représentants de:
	Pays-Bas
	République islamique d'Iran
	Maroc
	Soudan

COMITE DE REDACTION

Etats-Unis d'Amérique	Mexique
France	Nouvelle-Zélande
Indonésie	Pérou
Japon	Sénégal
Kenya (Président)	Sri Lanka
Maroc	Suède (Vice-Président)

DEPARTEMENT DES PECHEES DE LA FAO

Sous-Directeur général (Pêches):	Armin Lindquist
Directeur, Division des industries de la pêche:	W. Krone
Directeur, Division des politiques halieutiques et de la planification:	B.F. Dada
Directeur, Division des ressources halieutiques et de l'environnement:	S. Garcia
Directeur des opérations:	Y. Kato

SECRETARIAT

Secrétaire:	Deb Menasveta
Secrétaire adjoint:	J.J. Kambona
Secrétaire, Comité de rédaction:	M.J. Savini
Assistante administrative (réunions):	Janet C. Webb

ANNEXE C

Liste des documents

- COFI/91/1 Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
- 2 Mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale sur les pêches de 1984
 - 3 Environnement et durabilité dans le secteur des pêches
 - 4 Rôle des femmes dans le développement des pêches
 - 5 La pêche aux grands filets pélagiques dérivants
5,Supp.1
 - 6 Marquage des engins de pêche
 - 7 Besoins de recherche halieutique dans les pays en développement
 - 8 Rapport de la troisième session du Sous-Comité COFI du commerce du poisson, Rome, 4-7 septembre 1990
 - 9 Suite donnée aux programmes d'action de la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches tenue en 1984
 - 10 Examen des projets nationaux exécutés par la FAO
 - 11 Perspectives à moyen terme et priorités des programmes dans le secteur des pêches
 - 12 Activités de la FAO dans le domaine des pêches en 1992-93
- COFI/91/Inf.1 Liste des documents
- Inf.2 Liste des délégués et observateurs
 - Inf.3 Discours d'ouverture du Directeur général
 - Inf.4 Etat actuel des ressources halieutiques mondiales
 - Inf.5 L'aquaculture dans les années 80 - dix ans de progrès et de transformations
 - Inf.6 Produits de la pêche 1989-90
 - Inf.7 Rapport de la dix-huitième session du Comité des pêches, Rome, 10-14 avril 1989

- Inf.8 Rapport de la troisième session du Sous-Comité COFI du commerce du poisson, Rome, 4-7 septembre 1990
- Inf.9 Rapport de la Consultation d'experts sur la pêche aux grands filets pélagiques dérivants, Rome, 2-6 avril 1990
- Inf.10 Système d'information sur les projets d'aide au secteur des pêches (FIPIS)

ANNEXE D

Discours d'ouverture du Directeur général

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir tous à cette dix-neuvième session du Comité des pêches.

Votre présence est une nouvelle affirmation de l'importance attachée par vos pays et organisations aux travaux du Comité. Chargé d'examiner périodiquement les principaux problèmes techniques et politiques à affronter dans le domaine des pêches mondiales ainsi que de définir les initiatives propres à promouvoir la contribution de ce secteur à la nutrition humaine et au progrès économique et social, le Comité des pêches s'est désormais bâti une renommée exceptionnelle de forum international.

Avant d'en venir à votre ordre du jour, je voudrais saisir cette occasion pour vous présenter deux personnes récemment nommées à des postes de haut niveau au Département des pêches de la FAO:

M. Yasuhisa KATO, de nationalité japonaise, qui remplace maintenant M. Nakaji Kojima au poste de Directeur du Service des opérations; et

M. Serge GARCIA, de nationalité française, que j'ai nommé Directeur de la Division des ressources halieutiques et de l'environnement après le départ à la retraite de M. Francis Henderson.

Madame la Présidente, l'ordre du jour proposé pour la présente session est exceptionnellement chargé et stimulant; il couvre un large éventail de questions.

Vos échanges de vues s'orienteront selon trois axes principaux.

En premier lieu, vous êtes invités à examiner un certain nombre d'aspects importants de la situation des pêches dans le monde.

La deuxième partie de votre ordre du jour vous invite à formuler des observations et donner des avis sur certains problèmes fondamentaux dont la solution exige une action spécifique de la FAO en tant qu'institution des Nations Unies investie de responsabilités spéciales pour le secteur des pêches.

Enfin, vous aurez l'occasion d'examiner les perspectives à moyen terme et les priorités des programmes intéressant les pêches, ainsi que les propositions relatives aux activités de la FAO dans ce domaine en 1992-93.

Nous avons assisté ces dernières années, Madame la Présidente, à une progression remarquable de la production mondiale des pêches qui, de 70 millions de tonnes en 1979, est passée à des niveaux approchant actuellement les 100 millions de tonnes. Le commerce international des produits de la pêche s'est lui aussi considérablement accru, et cela avec une importante contribution des pays en développement.

Mais il reste de graves problèmes à résoudre: la demande de poissons continue d'être supérieure aux disponibilités; la capacité de renouvellement de certains stocks importants est menacée; la pollution et d'autres problèmes environnementaux suscitent des préoccupations croissantes. En outre, derrière les notions abstraites d'aménagement et de développement des pêches, il y a le monde réel des artisans-pêcheurs avec ses innombrables difficultés et frustrations, et ses efforts mal récompensés.

Bien sûr, on peut tirer un encouragement et un espoir de la détermination avec laquelle les divers pays - les grands comme les petits - s'efforcent maintenant de relever ces défis.

Le deuxième rapport que j'ai fait préparer sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches en 1984 fait apparaître les initiatives très positives prises à cet égard dans de nombreuses parties du monde.

Malgré les obstacles souvent importants à surmonter, des progrès considérables sont manifestement accomplis à l'heure actuelle dans la valorisation du rôle socio-économique et nutritionnel du secteur des pêches et l'amélioration des conditions de vie des communautés d'artisans-pêcheurs. Un plus haut degré d'indépendance est également acquis pour agir sur les caractéristiques propres au secteur des pêches et pour rechercher des moyens efficaces de conserver, aménager et utiliser les ressources halieutiques.

Je tiens à remercier gouvernements et organisations de leur contribution à ce rapport. Il faut voir un véritable hommage au travail et à la sagesse de leurs représentants à la Conférence mondiale sur les pêches - dont beaucoup sont avec nous aujourd'hui - dans le fait que les principes énoncés dans la Stratégie ont guidé et inspiré les responsables de la planification et de la conduite effective de l'aménagement et du développement des pêches, et que leur pertinence et leur utilité continuent d'être largement reconnues.

Parmi les objectifs majeurs des programmes actuels et futurs de la FAO figurent la surveillance et la prévention de la dégradation de l'environnement, et la promotion d'un développement durable, respectueux de celui-ci.

Ces considérations revêtent une importance croissante si l'on veut préserver à long terme les ressources halieutiques mondiales. On peut déjà constater que la pollution d'origine industrielle, urbaine et agricole, les pressions implacables dues à la croissance des villes et de la population, et les pratiques déraisonnables observables en mer, dans les zones côtières, dans les eaux intérieures et dans les systèmes d'aquaculture sont une menace pour la qualité de l'environnement, la diversité biologique et la durabilité des ressources aquatiques.

Nous devons nous attaquer énergiquement à ces problèmes que, bien entendu, le secteur des pêches ne peut résoudre à lui seul. Le succès de nos efforts est d'une importance vitale non seulement pour le monde d'aujourd'hui mais aussi pour les générations futures. Cette tâche complexe exige la plus étroite coopération entre les diverses unités techniques de la FAO, ainsi qu'entre la FAO et les autres organisations concernées et vos propres gouvernements.

Nous suivrons avec grand intérêt votre débat sur ces problèmes car nous préparons actuellement, dans le cadre de consultations d'experts et de consultations

intergouvernementales, la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à laquelle, je puis vous l'assurer, notre Organisation participera pleinement. De fait, la FAO est en train d'établir, à la demande du Comité préparatoire de la Conférence, deux documents consacrés l'un aux ressources biologiques des océans et l'autre au développement des zones côtières.

Les zones côtières et la haute mer ont reçu et recevront de plus en plus d'attention dans nos travaux. Les problèmes des zones côtières sont au premier plan dans plusieurs des documents qui vous sont soumis, et votre avis sur les initiatives suggérées sera le bienvenu. Pour ce qui est de la haute mer, je voudrais attirer votre attention sur le rapport concernant l'utilisation croissante de grands filets pélagiques dérivants et le problème plus général de l'adoption d'engins et de méthodes de pêche rationnels. Vous êtes invités à vous prononcer sur les nouvelles initiatives que pourrait prendre la FAO pour promouvoir la conservation de l'ensemble des ressources biologiques de la haute mer et leur utilisation judicieuse. Ces importantes questions, avec les aspects juridiques, techniques et économiques à prendre en considération pour assurer une sage administration du secteur des pêches, ont déjà été débattues par la Conférence de la FAO à sa vingt-cinquième session et par l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'elles ont examiné le problème de la pêche aux filets dérivants en haute mer. En application des recommandations formulées à ces sessions, j'ai pris un certain nombre de mesures, notamment la création d'une Equipe spéciale sur la pêche en haute mer.

Tout en ne sous-estimant pas l'importance des autres points de votre ordre du jour - par exemple les recommandations de votre Sous-Comité du commerce du poisson concernant le financement du programme d'assistance technique proposé pour la promotion des produits de la pêche et de leur commercialisation - je voudrais formuler quelques observations sur une question qui revêt un intérêt majeur pour vous tous: les programmes de terrain de la FAO dans le secteur des pêches. Je vous parlerai en particulier des nouveaux progrès accomplis dans la mise en oeuvre des cinq Programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale sur les pêches.

Vous vous souviendrez qu'à la dernière session de votre Comité, j'ai été en mesure de signaler une augmentation régulière des crédits acheminés par l'intermédiaire de la FAO pour l'exécution de ces Programmes.

Encouragé par ce progrès et convaincu de l'importance de l'aide fournie de cette manière aux Etats Membres, le Comité a unanimement approuvé la reconduction des Programmes pour une nouvelle période de cinq ans avec un élargissement de leurs activités. Il a également invité à porter à 20 millions de dollars E.-U. par an l'objectif indicatif de 15 millions suggéré par la Conférence mondiale sur les pêches.

Il est donc préoccupant et regrettable que, malgré le meilleur équilibre réalisé entre les différents Programmes et entre les fonds alloués aux diverses régions, le soutien financier récemment apporté, non seulement n'ait pas permis d'atteindre le nouvel objectif fixé par le Comité des pêches, mais aussi soit tombé à un niveau très inférieur aux 18 millions de dollars E.-U. obtenus en 1989.

On pourrait sans nul doute évoquer la coïncidence, ces derniers temps, de divers facteurs négatifs sur les crédits globalement disponibles. En tout état de cause, je tiens à remercier les donateurs et les organismes s'occupant de développement qui ont soit directement, soit dans le cadre de leurs propres initiatives, apporté un généreux soutien financier à ces Programmes d'action. Je voudrais aussi prier instamment toutes les

institutions financières et tous les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux de réaffirmer l'engagement qu'ils ont pris à la Conférence mondiale sur les pêches d'appuyer systématiquement et de façon concertée le développement et l'aménagement de ce secteur. Cela dit, je dois mentionner spécialement ici un résultat positif de nos efforts. En effet, en réponse à ma demande, le Conseil d'administration du Fonds commun pour les produits de base a récemment décidé de désigner votre Sous-Comité du commerce du poisson comme Organisme international de produit pour les produits de la pêche. C'est là un pas important vers le financement éventuel par le Fonds commun de certains projets proposés au titre du Programme d'assistance technique pour la promotion des produits de la pêche et de leur commercialisation qui a été approuvé par le Sous-Comité.

Les cinq Programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale sur les pêches sont principalement axés sur l'aide aux niveaux régional et interrégional. Vous pourrez également dans le courant de la semaine, considérer un examen d'ensemble des projets nationaux exécutés par la FAO dans le secteur des pêches.

Je tiens à souligner que ces activités de terrain sont très étroitement rattachées à celles entreprises avec les ressources allouées au titre du Programme ordinaire au Département des pêches ici à Rome, qui permettent de leur apporter un soutien technique.

Madame la Présidente, permettez-moi de conclure par quelques remarques sur mes propositions concernant les activités de la FAO dans le domaine des pêches en 1992-93.

Je regrette de devoir indiquer que l'Organisation a continué de se ressentir d'une crise de liquidités sans précédent en raison de l'accumulation sur plusieurs années d'arriérés substantiels dans le versement des contributions. Du fait de la situation financière actuelle, il nous a donc fallu procéder à un certain nombre d'ajustements de programme et nous sommes maintenant contraints de réduire plusieurs services que nous rendons à nos Etats Membres. Je lance donc à tous les Etats Membres un appel pour qu'ils s'acquittent promptement et intégralement de leurs contributions.

Comme vous le savez, dans tous les "Programme de travail et budget" que j'ai soumis jusqu'à présent à la Conférence, la priorité à accorder à nos activités dans le domaine des pêches a été reconnue et un accroissement correspondant des ressources allouées a été proposé.

Je continue à reconnaître l'importance exceptionnelle de notre travail dans le domaine des pêches, avec nos programmes d'intérêt mondial qu'aucune autre organisation ne tente même d'imiter. Vous noterez toutefois que mes propositions font apparaître pour la première fois une petite réduction de quelque 0,8 pour cent par rapport aux crédits alloués pour l'exercice en cours. J'ai été obligé d'en venir là parce que j'ai accepté de préparer le prochain Programme de travail et budget sans augmentation globale de programme. Si j'ai procédé ainsi, c'est uniquement pour permettre au prochain Programme de travail et budget d'être approuvé par consensus par tous les Etats Membres.

Malgré cette modeste réduction de ressources, j'espère que le Comité en viendra à approuver mes propositions. Ces dernières insistent sur la poursuite et, chaque fois que possible, sur le renforcement d'activités prioritaires grâce à une reprogrammation minutieuse et à des coupes sur des activités moins essentielles. Semblables réaffectations permettront par exemple de disposer de ressources accrues pour les activités intéressant l'environnement et le développement durable, et pour intensifier notre soutien à

l'aquaculture, à la recherche halieutique et à la participation des femmes dans le secteur des pêches.

Comme toujours, j'attacherai du prix aux réactions du Comité et j'en tiendrai minutieusement compte pour formuler mes propositions finales dans la version intégrale du Programme de travail et budget.

Pour finir, permettez-moi de vous souhaiter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, une réunion couronnée de succès et hautement productive. Le Comité des pêches jouit désormais - il est bon de le rappeler - d'une réputation enviée, non seulement en tant qu'instance technique mondiale de premier ordre, mais aussi de par son esprit de coopération et de consensus. Votre expérience et vos avis seront une nouvelle fois, j'en suis certain, d'une valeur considérable et inspireront non seulement la FAO mais aussi tous ceux qui, dans nos Etats Membres et nos organisations soeurs, portent la responsabilité de faire progresser ce très important secteur de l'activité humaine.

Madame la Présidente, je vous remercie.

ANNEXE E

Discours prononcé par Madame María de los Angeles Moreno Uriegas,
Secrétaire d'Etat aux pêches du Mexique

Monsieur le Directeur général, M. Edouard Saouma,
Monsieur le Directeur du Département des pêches, M. Armin Lindquist,
Messieurs les Délégués,

C'est un honneur pour moi d'avoir été élue Présidente du Comité des pêches de la FAO. Vous pouvez être certains que je mettrai tout mon zèle à m'acquitter des tâches qui contribueront à réaliser les objectifs de cet important forum.

Je remercie le distingué délégué de la Norvège, Président du Groupe de l'OCDE, et l'Honorable Représentante du Salvador, Présidente du Groupe de l'Amérique Latine et des Caraïbes, d'avoir présenté la candidature du Mexique.

J'interprète cette élection comme la reconnaissance de la participation active et soutenue du Mexique aux Comités internationaux s'occupant des pêches, participation qui a été renforcée par la politique d'ouverture mondiale du gouvernement actuel.

J'assume au nom de mon pays cette charge délicate avec la meilleure volonté politique et bien disposée à collaborer à la réalisation des objectifs de coopération internationale qui animent ce Comité des pêches.

Nous félicitons vivement M. Zbigniew Karnicki, le Président sortant de ce Comité, de son excellent travail.

Nous reconnaissons que le Comité des pêches de la FAO est l'instance internationale la plus représentative en la matière, car ses délibérations, résolutions et recommandations influent considérablement sur les activités mondiales en matière de pêches.

L'ordre du jour du Comité comprend des thèmes d'une portée et d'une complexité considérables compte tenu des problèmes internationaux liés à la pêche. Leur inscription à l'ordre du jour du Comité et leur examen témoignent de la position d'avant-garde de la FAO, si dignement et judicieusement dirigée par M. Edouard Saouma. De même, l'universalité de ce forum qui offre à tous les pays l'occasion de formuler des problèmes et de proposer des solutions confirme que la FAO et son Comité des pêches sont les entités internationales les plus appropriées pour élaborer des accords et renforcer la coopération internationale en matière de pêche.

La stratégie et les Programmes d'action découlant de la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches demeurent au centre de nos préoccupations. Nous sommes convaincus que, du dialogue que nous entamons aujourd'hui, naîtront des propositions qui permettront de mettre en oeuvre cette stratégie et ces programmes de manière plus efficace, de façon à renforcer l'offre alimentaire mondiale et la création d'emplois et de devises.

Notre Organisation est sensible à l'importance croissante accordée de nos jours à la possibilité d'une production durable conciliable avec la préservation de l'environnement. Ceci est particulièrement important aujourd'hui où se prépare la Conférence mondiale sur

l'environnement prévue pour 1992. C'est la raison pour laquelle ont été inscrites à l'ordre du jour de la réunion des questions liées au développement durable de la pêche et à l'environnement, ainsi qu'à la capture à l'aide de filets dérivants.

Il conviendra d'aborder ces questions avec un sentiment de responsabilité commune puisque, même si la croissance démographique et la pauvreté sont des facteurs dont la dynamique peut affecter l'environnement, il n'en est pas moins certain que la surexploitation des ressources naturelles est au fond la conséquence de modèles technologiques et de consommation imposés par les pays développés.

Dans cette optique, le problème des captures accidentelles, phénomène commun à plusieurs zones de pêche, mais plus fréquent dans les zones de grande diversité biologique, doit lui aussi être abordé avec un sentiment de responsabilité commune. L'objectif est de concilier l'exploitation optimale des ressources et la préservation des écosystèmes.

Le Comité des pêches de la FAO est le forum approprié pour traiter ces questions d'un point de vue multilatéral, qui tienne compte des principes et des orientations de la Conférence mondiale sur la pêche, qui respecte les dispositions du nouveau Droit de la mer et qui reflète les intérêts et les propositions de tous les pays concernés.

La mise à jour des études sur les captures accidentelles associées aux pêches commerciales et le développement de technologies et de matériels de pêche sélectifs devraient compter parmi les priorités du programme de travail de la FAO.

Dans nos débats nous devons également analyser de manière approfondie les moyens de promotion de l'aquaculture qui, comme le soutient depuis longtemps la FAO, représente une solution de rechange pour augmenter substantiellement l'offre de produits halieutiques. Le transfert de technologies et l'échange de données d'expérience grâce à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud doivent constituer l'épine dorsale de notre Programme d'action qui visera à renforcer les capacités des pays en développement.

De même, il convient d'appuyer la rénovation et le renforcement des instituts de recherche des pays les moins avancés afin d'améliorer l'aménagement et le développement des pêches.

D'autre part, et conformément au mandat de la Conférence, notre Comité analysera la participation de la femme au développement des pêches. Les progrès que font les pays dans ce domaine grâce à leurs propres initiatives et à la coopération internationale contribuent sans aucun doute de manière capitale à la promotion des femmes. Nous espérons par conséquent que de nos délibérations naîtront des propositions qui contribueront à accélérer et à améliorer l'intégration des femmes au développement.

Par ailleurs, le Sous-Comité du commerce des produits de la pêche présente le rapport de sa deuxième session. Nous nous félicitons de sa consolidation et de son accession au statut d'organe international pour les produits de base qui permettra le financemnet de son programme en faveur des pays par le deuxième guichet du Fonds commun pour les produits de base de la CNUCED. Tous les pays membres se félicitent sans aucun doute de ce succès.

Enfin, notre Comité devra analyser avec un sens des responsabilités et une clairvoyance exceptionnels les propositions du Directeur général en matière de pêche concernant le Programme de travail et le budget du prochain exercice biennal, ainsi que le

plan à moyen terme. Cette analyse permettra de ratifier les propositions qui devront être présentées au Conseil et à la Conférence sur ces aspects d'une importance capitale pour l'avancement de nos travaux.

Je suis sûre que ce forum d'échanges internationaux et de collaboration remplira sa mission, car nous disposons de directives claires émanant de la Conférence mondiale sur la pêche. En fait, l'analyse de la situation actuelle confirme que la Stratégie pour l'aménagement et le développement des pêches et les cinq Programmes d'action sont toujours valables.

J'augure les meilleurs résultats de ce dialogue, convaincue qu'y prévaudra un esprit d'ouverture et de compréhension des problèmes des différents pays qui nous permettra, une fois encore, de travailler dans les meilleures conditions, animés d'une volonté de progrès dont profiteront équitablement toutes les nations participantes.

Je vous remercie.

M-40/T0527F/1/12.91/1000
ISBN 92-5-203113-8